

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

GEC-ALSTHOM A BELFORT (p. 2)

Mme Gilberte Marin-Moskovitz, M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

SITUATION AU SUD-LIBAN (p. 2)

MM. Gérard Bapt, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

AIDE AUX PME (p. 3)

M. Jérôme Cahuzac, Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

CRISE CONGOLAISE (p. 4)

MM. Paul Quilès, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

CONSEIL DE L'EURO (p. 4)

MM. François Loncle, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

LOGEMENT (p. 5)

MM. Gilbert Biessy, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE 1961 (p. 5)

MM. François Asensi, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

IMMIGRATION (p. 6)

MM. Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

DURÉE DU TRAVAIL

DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 7)

MM. Jean-Ueberschag, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

FISCALITÉ DES QUIRATS (p. 8)

MM. Jean-Yves Besselat, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

GRANDES INFRASTRUCTURES (p. 9)

MM. Adrien Zeller, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE (p. 10)

MM. Pascal Clément, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

2. Loi de finances pour 1998. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 11)

MM. Alain Bocquet,
Pierre Méhaignerie,
Roland Carraz.

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

MM. Augustin Bonrepaux,
Nicolas Sarkozy.

MM. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie; Pierre Méhaignerie, Roland Carraz.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Déclaration d'urgence d'un projet de loi (p. 37).

4. Ordre du jour (p. 37).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

GEC-ALSTHOM À BELFORT

M. le président. La parole est à Mme Gilberte Marin-Moskovitz.

Mme Gilberte Marin-Moskovitz. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'inquiétude des salariés de GEC-Alsthom sur le site de Belfort est grande. Cette entreprise, belfortaine depuis le début du siècle, a été divisée en filiales au moment où GEC est entré dans le capital. Le département électromécanique fait l'objet des préoccupations des salariés depuis que le directeur général de la division « production d'énergie » du groupe a provoqué un électrochoc en annonçant au comité d'entreprise qu'en raison de problèmes de compétitivité, il devait réduire les prix de revient de 30 % à 40 % et, pour ce faire, centrer les activités sur les « cœurs de métiers », arrêter celles qui ne sont pas compétitives et « externaliser » celles qui seraient rentables avec un autre partenaire.

Dans le territoire de Belfort, la division production d'énergie est présente à travers cinq activités et emploie 5 900 personnes. L'aire urbaine Belfort-Montbéliard est déjà sinistrée depuis plusieurs années par les pertes d'emplois aux usines Peugeot à Sochaux et Bull périphériques. Ce sont en effet des milliers d'emplois qui ont disparu. Le nombre de demandeurs d'emploi dans le département est de plus de 7 000 et le taux de chômage, de 11,3 %, est le plus élevé de la région Franche-Comté. GEC-Alsthom Transports a déjà connu des difficultés ces dernières années.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des informations sur le devenir du site de Belfort et nous préciser comment le Gouvernement entend veiller au maintien de l'emploi dans cette région ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyens et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Madame le député, la division production d'énergie du groupe GEC-Alsthom assure, sur le site de Belfort, l'emploi de plus de 6 000 personnes, occupées notamment à la fabrication de turbines. C'est la principale activité de ce site, qui est le premier centre mondial du groupe et l'un de ses pôles d'excellence en ce qui concerne la recherche-développement, la qualité du travail de ses équipes et l'exportation, puisque 50 % environ des productions de l'entreprise sont exportées. Aussi la direction du groupe doit-elle organiser un effort constant en direction de la compétitivité nationale et internationale des productions.

Depuis que l'annonce à laquelle vous vous référez a été faite au comité d'entreprise, la direction du groupe a fait appel largement au dialogue social – nous veillerons à ce qu'elle le fasse toujours plus – puisque trente groupes de travail impliquant 3 000 salariés ont été consultés et que plus de 2 000 suggestions sur la réduction des coûts ont été avancées par les travailleurs de l'entreprise eux-mêmes.

Je dois vous dire très clairement qu'aucune décision concernant les effectifs du site n'a été prise jusqu'à ce jour. Je serai particulièrement vigilant à ce que la direction de l'entreprise, qui poursuit sa démarche de rationalisation industrielle, le fasse de manière exemplaire sur le plan social et sur le plan du dialogue avec l'ensemble des équipes qui constituent l'entreprise.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Par ailleurs, s'il y a nécessité d'une rationalisation plus grande de la production, cela pourra se faire en assurant la pérennité du site, notamment par une organisation du travail différente et par une réduction du temps de travail négociée avec les représentants du personnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

Je rappelle que les orateurs sont invités à ne pas lire de papiers pour poser leurs questions.

SITUATION AU SUD LIBAN

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, concerne le conflit israélo-arabe, plus particulièrement la situation au Sud Liban, qui reste le seul point chaud de la guerre d'usure et où, régulièrement, Tsahal subit de lourdes pertes, ainsi que la population civile.

M. Louis de Broissia. Et Beyrouth !

M. Gérard Bapt. C'est le seul cas où Israël ne conditionne pas l'évacuation à la conclusion d'un traité de paix. Il ne réclame que la sécurité à ses frontières.

Récemment, après la visite de Mme Albright, un débat a agité le cabinet istaélien concernant la menace d'un retrait unilatéral et non coordonné et du Sud Liban. Monsieur le ministre, un tel retrait s'était déjà produit dans la montagne du Chouf en 1983. Les conséquences de l'exode, du massacre et du déplacement de populations qui ont suivi ne sont pas encore réparées. Face à cette éventualité, n'est-il pas urgent que la France prenne une initiative internationale pour que le retrait soit coordonné et que l'ONU, obtenant l'application des résolutions 425 et 426, assure la sécurité des populations civiles libanaises et à la frontière israélo-libanaise ?

M. Louis de Broissia. Et la Syrie ?

M. Gérard Bapt. Ainsi, d'une part, Israël retrouverait une frontière sûre avec le Liban...

M. le président. Veuillez conclure.

M. Gérard Bapt. ... et, d'autre part, la Syrie aurait l'occasion de démontrer sa crédibilité internationale et sa volonté de paix en appliquant les accords de Taëf, à savoir le désarmement de toutes les milices au profit de l'armée libanaise. Israël et le Liban agiraient ainsi dans l'intérêt bien compris de la paix. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, la politique de la France concernant le Liban s'inscrit dans le cadre de la résolution 425 du Conseil de sécurité que vous avez citée. Elle consiste à œuvrer de toutes les manières possibles pour la restauration de l'intégrité territoriale de ce pays. Cet effort s'effectue à court terme et à plus long terme.

A court terme, en tant que coprésident du groupe de surveillance de la situation à la frontière du Sud-Liban, créé en 1996, la France s'efforce avec l'autre coprésident, les Etats-Unis, d'exercer des pressions adéquates sur les trois protagonistes, la Syrie, le Liban et Israël, pour faire baisser la tension chaque fois qu'elle remonte et que des incidents ou des affrontements ont lieu. Mais naturellement cela ne suffit pas. La France cherche donc également à obtenir, dans l'ensemble de la région, tant entre Israël, la Syrie et le Liban que sur la question plus générale des rapports entre Israël, les Palestiniens et les pays arabes, un arrangement général qui soit un accord de paix, durable, stable, assurant la sécurité et la satisfaction des droits légitimes de l'ensemble des parties, parmi lesquelles le Liban naturellement et d'autres aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

AIDE AUX PME

M. le président. La parole est à M. Jérôme Cahuzac.

M. Jérôme Cahuzac. Madame le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, la loi du 4 février 1995 a institué un fonds national pour le développement des entreprises afin notamment que l'Etat puisse aider à la création d'entreprises sur la totalité du territoire national. La même loi a institué un budget d'un milliard de francs doté sur deux ans à partir du produit soit des privatisations, soit de l'ouverture de capital des entreprises publiques.

Le Gouvernement vient d'annoncer une dotation d'un milliard de francs pour les entreprises innovantes et le développement des technologies nouvelles et je m'en féli-

cite. L'identité des sommes doit-elle nous faire penser, madame le secrétaire d'Etat, que le FNDE est désormais doté ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous indiquer ce que vous comptez faire pour les autres petites et moyennes entreprises, qui ne sont pas considérées comme innovantes mais qui représentent néanmoins 95 % des 200 000 entreprises qui se créent chaque année en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, *secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.* Monsieur le député, vous avez raison de rappeler l'existence du FNDE, mais le milliard qui a été dégagé par M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, après concertation avec le Gouvernement, de la recette attendue de l'opération France Télécom n'est pas un abondement du fonds national de développement des entreprises. Ce fonds est effectivement extrêmement intéressant puisque, en concertation avec le ministre de la recherche, M. Allègre, et le ministre de l'industrie, M. Pierret, il est destiné à appuyer toute innovation technologique en France.

En effet, si nous pouvons être satisfaits du grand nombre de PME, il faut tout de même noter une stagnation des créations d'emplois dans ce secteur et l'Etat doit prendre sa part. Pour cela il s'engage, à partir de ce fonds : premièrement à doter les organismes publics pour aider à la création d'entreprises innovantes par les chercheurs – c'est extrêmement important pour notre pays et pour son avenir mondial – deuxièmement à abonder tous les systèmes de capital risque pour les entreprises innovantes à partir de la Sofaris car cette société a actuellement du mal à remplir ses missions pour les grandes entreprises innovantes, mais aussi pour les toutes petites.

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Ce milliard est donc extrêmement important. Reste que les PME, sur tout le territoire, ont besoin d'aides de différentes sortes.

M. Jean-Paul Charié. Baissez les charges !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je vous rappelle que le plan emplois-jeunes prévoit une aide à la création d'entreprise et il nous faut mettre en place une aide à l'accompagnement de la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire qui sera expérimentée grâce à ce plan emplois-jeunes.

M. Jean-Paul Charié. Baissez les charges !

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je proposerai bien sûr à l'ensemble du Gouvernement de bien vouloir tirer un bilan et de déterminer si l'on doit pérenniser ce type d'accompagnement au bénéfice de l'ensemble des créateurs, quel que soit leur âge.

Par ailleurs, nous avons doté la BDPME d'un milliard de francs pour soutenir tous les projets de création et de développement des entreprises sur le territoire. En effet, après leur création, les entreprises ont souvent des difficultés à passer leur phase de croissance, en particulier depuis deux ans – trois ans pour ne vexer personne. Le Gouvernement, comme vous tous sûrement, trouve anor-

mal qu'en France en pleine période de croissance on dépose son bilan ou on se « casse la figure ». Il est de la responsabilité de l'Etat d'intervenir au niveau de la BDPME pour que cela cesse.

Enfin, le centre national de création des entreprises doit être complètement redynamisé. Un rapport de l'ensemble des groupements d'accompagnement sera remis la semaine prochaine parce que, sans accompagnement, les créations d'entreprise connaîtront toujours 50 % d'échec. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Michel Delebarre. Très bien !

CRISE CONGOLAISE

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous revenez d'une tournée en Afrique au cours de laquelle vous avez pu exposer la politique de la France à certains chefs d'Etat africains. Au même moment, l'actualité nous interpelle sur ce sujet puisque nous avons appris hier que les troupes de l'ancien Président Sassou Nguesso avaient pris le contrôle de Brazzaville, après cinq mois de combats fratricides contre les troupes du Président Lisouba. Aux dernières nouvelles, il semble même que le conflit risque de s'internationaliser puisque des troupes angolaises venant de l'enclave de Cabinda seraient entrées dans la ville pétrolière de Pointe-Noire.

Devant l'ampleur des destructions et des massacres causés par un affrontement fratricide entre deux factions militaires rivales, je souhaite vous poser deux questions. Quel peut être le rôle de la France dans le règlement de ce conflit, notamment dans la mise en place d'une force d'interposition africaine ? Par ailleurs, et je pense que la représentation nationale sera particulièrement intéressée par votre réponse, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer la protection du millier de ressortissants français qui sont encore au Congo ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai effectivement eu l'occasion de répéter en Afrique que la politique africaine de la France était faite d'une combinaison de fidélité à ses amis et partenaires de toujours et de développement..., et d'ouverture vers une grande partie de l'Afrique avec laquelle nous devons développer nos relations.

Mais vous me parlez surtout de cette crise immédiate qui, malheureusement, ensanglante le Congo, Brazzaville, depuis des semaines. Sur le plan pratique, les ministères des affaires étrangères, de la défense et de la coopération sont en liaison constante, minute par minute, pour déterminer exactement ce qu'il faut faire. Nous sommes parfaitement prêts à évacuer, s'il le faut, non seulement les ressortissants français, mais aussi naturellement tous les ressortissants étrangers qui le souhaiteraient. Les dispositions sont prises et nous adapterons notre réponse et notre action à l'évolution exacte de la situation qui, à la minute où je parle, ne nécessite pas encore d'évacuation immédiate. Mais nous réagirons tout de suite.

Par ailleurs, sur le plan politico-diplomatique, nous poursuivons les efforts engagés depuis des semaines au sein du Conseil de sécurité pour la mise en place d'une

force d'interposition. L'effort diplomatique et politique se justifie toujours mais, au sein du Conseil de sécurité, nous allons procéder à une réévaluation pour savoir quels seraient l'objet et la fonction de cette force qui serait décidée par les Nations unies et qui devrait être composée de contingents de différents pays, africains naturellement, mais avec des supports logistiques de pays européens, dont la France.

Il faut évaluer la situation nouvelle qui découle des événements que vous avez rappelés, monsieur le député. Mais, de toute façon, nous ferons tout notre possible pour que le Congo retrouve le chemin de la solution politique de ces conflits. Cela nécessitera naturellement, à un moment ou à un autre, le rétablissement du calendrier électoral, celui-là même qui n'a pas pu être respecté l'été dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Glavany. Très bien !

CONSEIL DE L'EURO

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, l'Europe a connu hier ce que certains ont appelé, non sans raison, une journée faste. A Bruxelles d'abord, où la Commission a estimé que, compte tenu des perspectives de croissance, onze pays pourraient probablement rejoindre l'espace euro. En Italie ensuite, où la résolution de la crise gouvernementale a confirmé l'ancrage de ce grand pays figurant parmi les fondateurs de l'Europe dans une perspective européenne. Le gouvernement Prodi a été conforté dans un sens que M. le Premier ministre a eu raison de souligner, hier. Enfin, en Westphalie, où vous avez conclu hier un accord avec votre collègue ministre des finances allemand, M. Theo Waigel, et annoncé un dispositif dit « conseil de l'euro ». Nous y attachons la plus grande importance, tant il est vrai que cette décision conduira à la coordination des politiques économiques et financières : la volonté, donc la décision politique, doit prévaloir, selon nous, sur le dispositif monétaire.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que vous nous apportiez des précisions sur les modalités et le calendrier de ce nouveau conseil de l'euro. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Comme vous le disiez, monsieur le député, la journée d'hier a été une journée faste pour l'Europe. Je ne m'arrêterai, si vous le voulez bien, que sur le dernier point de votre intervention, le conseil de l'euro.

L'Assemblée s'en souvient certainement, le Premier ministre, lors de la campagne électorale, a développé l'idée que nous étions, nous tous ici, favorables à la construction européenne, une construction qui se poursuit sur la base de l'euro à condition que cette construction serve au développement, à l'emploi et à la croissance. En conséquence, on ne saurait supposer que tout ne fonctionne qu'autour d'une banque centrale, certes indépendante, mais qui vivrait sa vie toute seule sans que les responsables politiques des différents pays aient leur mot à dire sur la coordination des politiques économiques. Dès le sommet d'Amsterdam, le principe en a été posé par la France et une résolution a été adoptée pour qu'un travail soit engagé en ce sens.

Vous ne l'ignorez pas, de nombreux pays européens étaient sceptiques face à cette initiative, soit parce qu'ils sont destinés à rester pour un temps en dehors de la monnaie unique, soit parce que, participant à la monnaie unique, ils ne voyaient pas encore l'intérêt d'un tel gouvernement économique.

La France a développé cette thèse.

M. Jacques Myard. C'est faux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne dirai pas que tout cela est totalement acquis, car nous n'avons pour le moment qu'un accord avec nos amis allemands, mais je sais déjà que mes collègues autrichien, portugais, belge et luxembourgeois partagent la position française.

L'accord signé hier permet donc de constituer ce que nous avons appelé dans le français bruxellois un euro-groupe, qui prendra, sans doute par similitude avec le G 7, le nom plus simple de E8, 9, 10, 11... selon le nombre de pays qui seront finalement dans l'euro. Ce sera comme le G 7 un groupe informel, mais qui se réunira *grosso modo* tous les mois et qui permettra aux ministres de l'économie et des finances des pays ayant une monnaie ensemble de conduire – dans les domaines fiscal, monétaire, dans ceux des politiques structurelles, de l'analyse de la conjoncture, des coûts, des salaires –, les comparaisons, les échanges d'informations permettant d'avoir une politique économique coordonnée.

M. Jacques Myard. Et il faut l'euro pour ça ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'était pour nous une condition importante du bon fonctionnement de l'euro, pour des raisons que je ne peux analyser. Le gouvernement français, dans le passé, n'avait pas réclamé une telle institution et il s'engageait donc spontanément et benoîtement vers un euro qui aurait été dominé par une banque centrale indépendante.

M. Jacques Myard. Pipeau !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous avons tenu à ce que l'euro se fasse. Je le redis avec force : nous sommes pour l'euro, mais pour un euro qui serve la croissance et l'emploi, et je pense que la décision d'hier a constitué un grand pas dans cette direction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Monsieur le ministre du logement, le Gouvernement a décidé d'abaisser de 20,6 % à 5,5 % le montant de la TVA applicable aux travaux de réhabilitation. Cette mesure positive représente une aide financière de l'ordre de 12 % du montant des travaux et, de plus, va dans le sens de l'élargissement de l'accès au logement de qualité et de l'amélioration des conditions de vie des locataires.

Mais, dans le même temps, la subvention PALULOS servie aux HLM serait ramenée de 20 à 10 %, ce qui réduirait très sensiblement la portée de la première mesure, sans compter que les organismes HLM devraient avancer les frais de TVA.

Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, ma question est la suivante : le programme de réhabilitation de 120 000 habitations prévu en 1998 sera-t-il tenu ? Nous vous demandons de revoir ce projet de financement dans le cadre du débat sur le budget du logement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, vous l'avez indiqué, la grande innovation du budget pour 1998 est l'abaissement du taux de la TVA, qui représente, sur trois trimestres de la première année, 2,2 milliards, et en année pleine 2,7 milliards.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au logement. A l'inverse de ce qui avait été fait dans le budget de 1997 lorsque la TVA sur la construction HLM neuve avait été abaissée, la ligne de subvention, qui était dans la loi de finances de 1997 de 2,695 milliards, est non seulement maintenue mais portée à 2,931 milliards. Nous sommes donc dans un contexte radicalement nouveau.

Jean-Claude Gayssot et moi-même avons opté pour un financement réel de 80 000 logements, alors que, jusqu'à maintenant, 65 000 seulement étaient effectivement financés. Nous nous donnons ainsi deux moyens nouveaux. D'une part, nous pouvons amorcer une politique de démolition-reconstruction des îlots les plus dégradés. D'autre part, nous avons un produit adapté aux personnes et aux ménages, qui sont aujourd'hui exploités par des marchands de sommeil ou condamnés au squat. Pour les PALULOS, une enveloppe budgétaire d'environ 800 millions de francs – supérieure à ce qu'elle aurait été avec déduction intégrale de l'effet baisse de la TVA – aidera à prendre les dossiers les plus en difficulté et incitera à l'engagement de travaux qui auront le plus grand effet pour l'abaissement des charges ou pour la création de vraies loges de gardien confortant une présence nécessaire pour humaniser les ensembles réhabilités. L'enveloppe budgétaire PALULOS permettra d'atteindre l'objectif des 120 000 réhabilitations.

Ainsi, l'effort nouveau et important consenti par la collectivité nationale pour le logement social en 1998 sera partagé entre locataires et demandeurs de logement, entre aide aux organismes et engagement d'une restructuration des quartiers.

Ce choix nous donne le moyen de préserver ou de créer 30 000 emplois. C'est dire que nous rejoignons parfaitement l'objectif fixé par M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale : concilier l'efficacité économique et la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Michel Delebarre. Excellent !

MANIFESTATION DU 17 OCTOBRE 1961

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, le 17 octobre 1961, une manifestation pacifique de Français d'origine algérienne était sauvagement réprimée.

M. Jacques Baumel. Oh là là, on recommence !

M. François Asensi. Le bilan officiel fait état de trois morts, deux manifestants et un policier. Mais il a été établi depuis, par des articles de presse, le travail de chercheurs et d'historiens, qu'il y aurait eu des dizaines et des dizaines de morts.

M. Christian Cabal. C'était à Budapest ?

M. François Asensi. Des cadavres ont été repêchés dans la Seine. Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire en sorte que nous connaissions la vérité ?

Notamment, est-il possible d'ouvrir les archives...

M. Jacques Baumel. Les archives du KGB ?

M. François Asensi. ... du ministère de l'intérieur pour connaître la vérité ?

Trente-six ans après, nous avons un devoir de mémoire envers la société française, envers les victimes et leur famille, envers le peuple algérien, par solidarité et par amitié, envers nous-mêmes, enfin, parce qu'une démocratie digne de ce nom ne peut maintenir le secret sur de si terribles événements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. Pas vous !

M. Patrick Ollier. Pas vous, pas ça !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je me souviens fort bien de la période que vous évoquez. A l'époque sous-lieutenant en Algérie, je me souviens de cette période de l'histoire comme étant marquée par une lutte sur deux fronts, contre le FLN et contre l'OAS. J'en parle d'autant plus librement que j'en étais arrivé moi-même à la conclusion que l'indépendance de l'Algérie était non seulement inévitable mais souhaitable. Après la dissolution des SAS, j'étais chef de cabinet du préfet d'Oran, et mon bureau a été plastiqué par l'OAS. Les archives de la Préfecture de police comportent trois sortes de renseignements : les messages radio, les ordres de déplacement des unités et la liste des noms des personnes arrêtées et qui ont fait l'objet de contrôles d'identité. La loi prévoit que le secret de ces archives ne peut être levé qu'après un délai de soixante ans, pour des raisons qui tiennent à la protection de la vie privée, à la sûreté de l'Etat et aux intérêts de la défense nationale. Il est vrai que la loi du 3 janvier 1979 prévoit des dérogations. Deux demandes ont été faites, l'une par un journaliste, l'autre par un professeur d'université. Elles ont été rejetées en 1989 et 1995.

Pour ma part, je suis tout à fait disposé, pour autant que cela soit en mon pouvoir, à ce que la vérité soit faite sur ces événements, au nom du devoir de mémoire que vous avez invoqué.

Sur ce plan, il faut quand même rappeler que le peuple français, consulté au suffrage universel, à deux reprises, s'est exprimé en janvier 1961 pour l'autodétermination de l'Algérie et en avril 1962 pour son indépendance. Il faut le rappeler, car notre histoire n'est pas faite que de crimes et de lâchetés (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), elle est faite aussi de courage et d'héroïsme, et chaque fois que le peuple français a été consulté au suffrage universel, jamais il ne s'est désho-

noré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyens et Vert, ainsi que sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

IMMIGRATION

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Jusqu'à présent, monsieur le Premier ministre, les Français s'étaient, dans le domaine de l'immigration, contentés des propos contradictoires du Gouvernement et de sa majorité. Aujourd'hui, avec la présentation des projets de loi relatifs à l'entrée et au séjour des étrangers en France, au droit d'asile et à la nationalité, le rideau de fumée habilement dressé se dissipe. Vos projets portent à son comble le décalage entre la prudence des paroles et le laxisme des actes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Après la régularisation des étrangers en situation irrégulière, après la baisse significative du taux d'exécution des reconduites à la frontière,...

M. Didier Boulaud. Le prix Nobel de physique !

M. Nicolas Dupont-Aignan. ... vous proposez maintenant d'élargir la notion de droit d'asile. En le transformant en simple droit au passeport, vous prenez le risque de porter un grave coup à la tradition républicaine qui distingue les réfugiés des simples demandeurs de carte de séjour.

M. François Lamy. Très bien !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Pourquoi voulez-vous aussi remettre en cause pour les jeunes d'origine étrangère nés sur le territoire français la demande volontaire d'acquisition de la nationalité française ? La suppression de cette démarche citoyenne n'est-elle pas contradictoire avec l'attachement à la République que vous proclamez si souvent ?

Enfin, est-ce vraiment servir l'équilibre de la société et l'intégration des étrangers en situation régulière que de légiférer à nouveau et d'ouvrir plus largement nos frontières ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) N'avez-vous pas le sentiment de jouer avec le feu ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le souci du Gouvernement, en déposant les projets de loi sur la nationalité et sur l'entrée et le séjour des étrangers, est de faire apparaître qu'il peut y avoir un accord de la majorité de nos concitoyens, au-delà des débats qui peuvent nous agiter, sur quelques principes simples.

La nation, a dit Renan, la nation est un plébiscite de tous les jours.

M. Jean-Louis Debré. Un rêve d'avenir partagé.

M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas seulement une manifestation individuelle de volonté, mais bien un fait collectif. Il n'y a pas besoin d'être sociologue pour le comprendre.

S'agissant de l'acquisition de la nationalité, des jeunes qui ont fait en France l'ensemble de leur scolarité obligatoire, entre cinq ans et seize ans, on peut penser qu'effectivement ils se sentent français. L'expérience le montre, ils n'ont pas d'avenir dans d'autres pays que la France...

M. Claude Bartolone. Tout à fait !

M. le ministre de l'intérieur. ... et il faut leur apprendre que la France est leur pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

S'agissant de l'immigration, le seul souci du Gouvernement est de faire en sorte que l'immigré ne soit plus l'otage de débats politiques. (*Même mouvement sur les mêmes bancs. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Notre seul souci, c'est de le stabiliser, d'intégrer à la République les immigrés qui le veulent, de faire que la République signifie quelque chose. La République a toujours considéré – tous ceux qui combattaient pour les droits de l'homme et du citoyen –, proclamés pour la première fois en France en 1789 –, le droit d'asile faisait partie de ses devoirs les plus sacrés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Nous restons fidèles à cette tradition qui est le meilleur de notre histoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

DURÉE DU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean Ueberschlag.

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Gouvernement, chaque fois que l'opposition pose une question, répond en s'en tirant par une pirouette. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Glavany. Et vous, que faites-vous ?

M. le président. Chers collègues, un peu de calme !

M. Jean Ueberschlag. Monsieur le ministre de l'intérieur, nous vous avons bien écouté, mais nous ne vous avons pas compris. En effet, puis-je vous rappeler que, à cause de vos gouvernements, les Alsaciens et les Mosellans sont toujours obligés, lorsqu'ils demandent le renouvellement de leur carte d'identité, de fournir – tenez-vous bien, mes chers collègues – un certificat de réintégration dans la nationalité française de leurs parents et grands-parents ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations et exclamations vives et prolongées sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Du calme, s'il vous plaît !

M. Jean Ueberschlag. Vous ne voudriez pas que nous applaudissions des deux mains, au moins dans nos régions, un dispositif qui supprime (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

M. le président. Mes chers collègues, si vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas une raison pour le manifester en criant. Beaucoup d'entre vous me disent, jour après jour, qu'ils ne sont pas satisfaits de la façon dont se déroulent nos séances parce qu'il n'y a pas de respect de l'autre. Or respecter l'autre, c'est se respecter soi-même. Alors, s'il vous plaît, écoutez en silence (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Cela dit, monsieur Ueberschlag, posez votre question !

M. Jean Ueberschlag. Je vous remercie, monsieur le président.

Pour clore ce débat, laissez-moi vous dire combien nous nous étonnons dans nos provinces de l'Est qu'ait été supprimée toute démarche volontaire pour l'acquisition de la nationalité française.

J'en viens à ma question.

Monsieur le Premier ministre, vous allez imposer arbitrairement aux entreprises françaises le passage aux trente-cinq heures d'ici à deux ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

En tant que chef de la fonction publique, vous avez une responsabilité d'employeur. Allez-vous appliquer les trente-cinq heures à la fonction publique ? Comment financerez-vous cette mesure ? Aiderez-vous financièrement les collectivités locales à faire de même ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur le député, les fonctionnaires – le Premier ministre a tenu à le dire dès son discours d'investiture – sont au cœur du pacte républicain, et le Gouvernement a tenu à faire savoir qu'il avait pour eux la plus grande considération. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a l'intention d'engager avec les fonctionnaires un dialogue confiant et lucide. (« Ah ! Ah ! » sur les mêmes bancs.)

M. Charles Miossec. Pirouette !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Dès hier, j'ai annoncé que je recevrais, aux premiers jours du mois de novembre, toutes les organisations syndicales de fonctionnaires pour engager avec elles une concertation de longue haleine. (« Oh ! » sur les mêmes bancs.)

M. Patrick Ollier. Après la pirouette, le saut périlleux !

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Cette concertation devra se poursuivre. Nous avons le devoir d'aborder très rapidement les questions de salaires pour la simple raison

que, depuis quatre ans, il n'y a pas eu d'accord salarial dans la fonction publique. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

En ce qui concerne le temps de travail, je ne vous apprendrai pas qu'il s'agit d'une matière où la fonction publique a ses spécificités. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Il y a trois fonctions publiques : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière. Il y a le temps de travail du professeur, l'heure d'astreinte du pompier, l'heure de travail de la dactylo du ministère. C'est pourquoi, et je l'ai dit aux syndicats qui l'ont parfaitement compris, nous allons commencer par un état des lieux, à l'issue duquel la concertation sur le temps de travail se poursuivra. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. Mes chers collègues, une fois de plus, vous pouvez ne pas être d'accord, mais ce n'est pas une raison pour donner un spectacle que tous ceux qui nous regardent désapprouvent. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. Renaud Muselier. Oh !

M. le président. Monsieur Muselier, je parle aussi pour vous ! Et pour vous également, monsieur Lellouche !

FISCALITÉ DES QUIRATS

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Besselat.

M. Jean-Yves Besselat. La réponse de M. Zuccarelli était d'une limpidité assourdissante ! (Sourires.)

Je poserai la question suivante en mon nom et au nom de Didier Quentin.

Monsieur le Premier ministre, le président du groupe socialiste, M. Ayrault, s'est récemment déclaré confiant sur le maintien du régime des quirats. Hier, le ministre des transports a fait part à la commission des finances de ses inquiétudes quant à la suppression de ce régime. Le rapporteur du budget de la mer a rappelé que ce système d'incitation fiscale, nettement renforcé l'année dernière sous l'impulsion du Président de la République, d'Alain Juppé et de Bernard Pons, a permis d'augmenter sensiblement les commandes de la flotte maritime française et de créer des emplois directs et indirects.

L'Union européenne nous interdisant les aides directes, le système des quirats est le seul véritable instrument de relance de la flotte de commerce française.

M. Michel Crépeau. Vous avez raison !

M. Jean-Yves Besselat. Monsieur le Premier ministre, allez-vous lui porter le coup fatal ou entendre enfin la voix des salariés des chantiers navals et des élus du littoral, qui réclament son maintien ? Loin, en effet, d'être une niche fiscale, la réforme des quirats menée à bien l'année dernière constitue, j'insiste, le principal instrument de relance de la flotte de commerce française. Elle a d'ores et déjà, en quelques mois, montré son efficacité avec l'augmentation des commandes de navires et la création d'emplois directs et indirects qui en a résulté pour les chantiers navals français, notamment les grands chantiers du Havre et de Saint-Nazaire.

Pouvez-vous nous rassurer et rassurer les salariés en confirmant que vous ne reviendrez pas sur le régime fiscal des quirats ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, le régime des quirats mis en place en juillet 1996 constituait un véritable cadeau à quelques dizaines de familles très aisées (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)...

M. Philippe Auberger. Les 200 familles du Havre et de Saint-Nazaire !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... et un moyen de placement de trésorerie pour quelques entreprises.

Nous ne pouvions pas continuer comme cela. D'ailleurs, tous les parlementaires des différents groupes avec qui j'en ai discuté ont reconnu le caractère non seulement injuste, mais également inefficace au plan économique et au plan social de ce régime fiscal.

M. Patrick Ollier. Et l'emploi dans les chantiers navals ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Cela a coûté très cher, et puisque vous parlez d'efficacité, sachez qu'avec ce système les deux tiers, presque les trois quarts des bateaux construits l'ont été à l'étranger. (« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Boulard. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Le nouveau régime des quirats n'a donc pas profité à l'emploi et aux chantiers navals français.

Cela étant, monsieur le député, nous ne pouvons rester indifférents à la question de la flotte marchande.

M. Michel Delebarre et M. Jack Lang. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Comment faire pour être à la fois plus juste et plus efficace économiquement et socialement ?

Vous le savez aussi bien que moi, la France, qui a vocation à être un grand pays maritime, a malheureusement rétrogradé, au fil des ans, à la vingt-huitième place mondiale. Ce n'est pas supportable, et il faut changer les choses. Nous sommes déterminés à redresser cette situation.

C'est pourquoi, avec mes collègues du Gouvernement, Dominique Strauss-Kahn et Christian Sautter, nous avons mis en place une mission d'évaluation (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) des différents systèmes d'aide aujourd'hui utilisés dans notre pays : aides directes, exonération des charges, fiscalité, quirats...

M. Robert Pandraud. Vous nous menez en bateau ! (Sourires.)

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Sur la base de cette évaluation, la mission fera des propositions de substitution au régime actuel des quirats. Ces propositions auront pour but de soutenir le pavillon national ;...

M. Michel Delebarre. Oui !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... de préserver et de développer l'emploi maritime dans le domaine de la construction navale ; de renouveler la flotte de commerce. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Christian Cabal. C'est un naufrage !

M. Richard Cazenave. Refaites surface !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Ce que nous recherchons, monsieur le député, ce n'est donc pas le déclin de la marine marchande, mais au contraire son développement grâce à un dispositif plus juste et plus efficace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

GRANDES INFRASTRUCTURES

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le Premier ministre, parmi les moyens de créer des emplois et de préparer l'avenir, il n'y a pas que l'emploi public et les trente-cinq heures.

M. Jean Glavany. Quel scoop !

M. Adrien Zeller. Il y a aussi d'autres enjeux, pour lesquels l'Etat a un pouvoir d'impulsion autrement décisif. Or votre gouvernement, en place depuis maintenant cinq mois, n'a toujours pas défini clairement sa politique en matière de grandes infrastructures... hormis certains abandons spectaculaires, tel le canal Rhin-Rhône. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert), ou certains revirements, tels les aéroports parisiens.

Il est temps de fixer le cap, car on ne sait pas toujours, et toujours pas, quelle est votre cohérence.

Plusieurs projets d'avenir sont prêts ou susceptibles de l'être après échéance. Je pense, bien entendu, au TGV-Est...

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Adrien Zeller. ... mais aussi au TGV-Rhin-Rhône et à beaucoup d'autres projets attendus et espérés au travers du pays.

L'industrie ferroviaire, en particulier, attend avec angoisse que vos décisions soient prises, sous peine de devoir licencier massivement. Il est vrai qu'il y a la contrainte financière, mais il est vrai aussi qu'il y a des moyens dormants, notamment dans les grands réseaux d'épargne, et que certains tarifs publics vous laissent aujourd'hui des marges et vous donnent des moyens nouveaux. Par ailleurs, la Banque européenne d'investissement est en train de modifier avantageusement ses critères.

Il faut faire preuve d'imagination et de volonté, mobiliser ces moyens pour créer de vrais emplois, conforter l'activité de secteurs économiques entiers, fonder ce « développement durable » cher à Mme Voynet et assurer à la France la place de carrefour de l'Europe.

M. Michel Delebarre. Quelle est la question ?

M. Adrien Zeller. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'équipement, nombreux sont ceux qui attendent vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs*

du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous avez raison de dire...

M. André Santini et M. Germain Gengenwin. Très bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... que la bataille de l'emploi passe par le développement de la croissance et des activités, ce qui inclut la mise en œuvre d'équipements absolument nécessaires, mais...

M. André Santini. Il y a un « mais » !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. ... puisque vous avez évoqué les grands projets, je dois vous dire quelque chose qui, peut-être, ne va pas vous plaire.

M. André Santini. Peut-être ?... Vous hésitez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Attendez ! Lorsque je suis arrivé au ministère de l'équipement, des transports et du logement, j'ai pris connaissance du schéma directeur des TGV qui avait été annoncé et j'ai constaté que sa réalisation nécessiterait quelque 200 milliards de francs d'argent public. J'ai donc voulu savoir, monsieur Zeller, quels crédits vous aviez votés à ce titre, l'an dernier, dans le budget pour 1997 : pas plus de 500 millions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) A ce rythme, pour réaliser votre programme, il faudrait quatre siècles ! (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Christian Cabal. On n'est pas pressés !

M. Jean-Claude Lefort. M. Zeller est un stratège, il voit loin !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Dès 1998, grâce à une première démarche qui vise à favoriser la réalisation des équipements, et notamment des réseaux ferrés, nous allons gagner deux siècles ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Lamentable !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Mais soyons sérieux et venons-en plus précisément à votre question.

Je vous confirme l'engagement du Gouvernement concernant la liaison à grande vitesse Paris-Strasbourg. J'en ai discuté avec les élus concernés, ainsi qu'avec mes collègues Catherine Trautmann, Jean-Pierre Masseret et Christian Pierret. Nous examinons, à l'heure actuelle, au niveau interministériel, le phasage, les délais et les conditions de financement. Dans les toutes prochaines semaines, je serai en mesure de vous répondre très précisément sur le déroulement du phasage et je pense que vous aurez satisfaction.

Vous avez rappelé, par ailleurs, que le canal Rhin-Rhône avait été abandonné.

M. Jean-Jacques Weber. Lamentable !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Mais j'estime que, parallèlement aux études d'avant-projet pour le TGV-Est, il faut également lancer, en 1998, les études préalables à la déclaration d'utilité publique du TGV Rhin-Rhône. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. M. le préfet de région vient de me faire parvenir une étude d'avant-projet. Je vais en discuter non seulement avec mes collègues Jean-Pierre Chevènement et Dominique Voynet, mais aussi avec les parlementaires, les élus locaux et les associations intéressées.

Nous verrons ainsi comment on peut faire avancer ces deux grands projets, non pas pour dans quatre siècles ni même deux, mais pour les prochaines décennies. (*Applaudissement sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez présenté ce matin au conseil des ministres deux textes concernant l'immigration. Ces textes ne recueilleront pas notre adhésion, car nous considérons qu'ils sont dangereux, qu'ils contredisent les législations européennes, en particulier celle de l'espace Schengen, et enfin qu'ils relancent un débat idéologique de nature à provoquer des surenchères et de gauche, et d'extrême droite.

Pour autant, ce n'est pas à ce sujet que je vais vous interroger. Je veux simplement me faire l'écho de la question que beaucoup de Français se posent aujourd'hui : où en êtes-vous, monsieur le ministre de l'intérieur, s'agissant de la régularisation des étrangers en situation irrégulière ?

Nous avons demandé, dans le cadre de la commission des lois, la création d'une commission d'enquête. Mais, visiblement, vous n'êtes pas pressé d'être transparent ! Nous avons donc quelques questions à vous poser.

Premièrement, combien d'étrangers ont demandé un titre de séjour ?

Deuxièmement, combien d'entre eux – je vous demande juste un ordre de grandeur – envisagez-vous d'autoriser à séjourner régulièrement sur le sol national, et quand pensez-vous prendre cette décision ?

Troisièmement, enfin, que pensez-vous faire de ceux qui ne seront pas retenus ? Car, je n'en doute pas, vous ne retiendrez pas tout le monde. Seront-ils expulsés ? Comment le seront-ils ? Et s'ils ne l'étaient pas, pensez-vous les oublier dans la nature ou les incarcérer ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Ça, c'est la méthode Debré !

M. Pascal Clément. De deux choses l'une, dans un Etat de droit : ou bien ils auront demain un titre régulier de séjour, ou bien ils doivent être expulsés ou incarcérés. Nous, nous ne voyons pas d'autre solution. Nous attendons la vôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Le charter ou la prison !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, il est temps de sortir l'immigration de ce débat empoisonné qui ne profite qu'à l'extrême droite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Michel Ferrand et M. Patrick Ollier. C'est vous qui l'avez ouvert !

M. le ministre de l'intérieur. L'immigré n'est pas responsable de tous les maux. S'il y a aujourd'hui en France des millions de chômeurs, ce n'est pas du fait de l'immigration (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), c'est du fait du fonctionnement du système économique lui-même.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur. Je vais bien entendu répondre aux questions de M. Clément. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Tout d'abord, le Gouvernement s'est mis à l'œuvre très rapidement. C'est la circulaire du 24 juin, prise vingt jours après ma nomination au ministère de l'intérieur, qui définit les conditions dans lesquelles le cas d'un certain nombre d'étrangers en situation irrégulière peut être réexaminé.

M. Richard Cazenave et M. Jean-Michel Ferrand. Combien ?

M. le ministre de l'intérieur. Soyez patients, s'il vous plaît !

Ce réexamen est fondé sur des critères proposés par le collège des médiateurs, puis repris par la commission nationale consultative des droits de l'homme et par le Gouvernement. Ce qui était bon hier n'est pas mauvais aujourd'hui. Nous travaillons donc sur la base de ces critères, et j'ai donné pour directive aux préfets que chaque demandeur soit reçu et puisse bénéficier d'un entretien personnalisé.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Avec qui ?

M. le ministre de l'intérieur. Au début de ce mois, 118 000 demandes avaient été déposées.

M. Jacques Floch. D'où viennent-ils ces étrangers en situation irrégulière ?

M. Jean Glavany. Ce n'est pas nous qui les avons « inventés » !

M. Bernard Derosier. C'est Debré qui n'a pas été capable de s'en occuper. Sa loi n'a servi à rien !

M. le ministre de l'intérieur. Je rappelle que la moitié des demandes proviennent de la région parisienne, le reste étant réparti entre les autres départements.

C'est une situation de fait. Je ne cherche pas la polémique personnelle sur un débat aussi sensible, aussi propice à l'embrasement des passions. Je cherche simplement la vérité.

Je vous donne donc des chiffres. A la fin du mois, je pense, d'après les chiffres dont je dispose actuellement, que sur les 118 000 demandes à examiner, 10 000 régula-

risations seront intervenues, et un peu moins de rejets. Mais nous ne sommes qu'au début du processus. Si nous le laissons se dérouler normalement, il durera jusqu'à la fin de l'année prochaine. J'ai donc donné des consignes aux préfetures pour qu'il soit achevé au 30 avril 1998.

Ceux qui seront régularisés recevront un titre de séjour.

Ceux qui ne le seront pas devront naturellement quitter le territoire national. Nous leur enverrons une lettre (« Une lettre » ! *Et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) une lettre leur demandant de suivre un certain nombre de procédures.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. A quelle adresse ?

M. le ministre de l'intérieur. Bien entendu, nous leur écrirons ! Moi, je considère que tout homme a sa dignité, fût-il en situation irrégulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) D'ailleurs, dans un Etat de droit, il y a des procédures, il y a des recours. Et nous ferons en sorte que ces étrangers puissent bénéficier autant que possible de procédures de réinsertion dans le cadre d'accords avec les pays d'origine.

D'ores et déjà, une commission interministérielle travaille sur ce sujet et nous entendons traiter ce problème avec dignité, fermeté et humanité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1998

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

Discussion générale (suite)

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers col-

lègues, le budget est, bien évidemment, un acte politique majeur. Comme on le sait, les Français ont voté pour des changements profonds, capables de répondre aux besoins urgents d'emploi et de cohésion sociale.

Pour leur part – faut-il le préciser d'emblée ? – les députés communistes n'ont qu'un objectif : faire en sorte que la politique de la gauche réussisse pour répondre aux fortes attentes de notre peuple. Je l'ai exprimé dans une lettre adressée à M. le Premier ministre en août dernier, nous voulons la meilleure loi de finances possible pour répondre à cette attente des Français.

Je l'ai dit dès sa présentation, ce premier budget du gouvernement de gauche contient plusieurs mesures intéressantes. Je pense à la volonté de s'attaquer à des niches fiscales profitant aux revenus spéculatifs et aux hauts revenus ou à la réduction de la TVA sur les travaux de réhabilitation des logements sociaux. Par ailleurs, la progressivité de l'impôt sur le revenu est préservée.

En même temps, ce budget reste trop corseté par la monnaie unique et le pacte de stabilité pour répondre à l'objectif d'une croissance soutenue et riche en emplois. Il est marqué par une contrainte trop stricte de la dépense publique au niveau de l'inflation, ce qui ne donne pas aux budgets sociaux prioritaires et à la fonction publique les moyens dont ils ont besoin. Aujourd'hui, à nos yeux, le compte n'y est pas.

Si la croissance du budget calée sur l'inflation est un peu plus forte qu'en 1997, cette absence d'une relance de la dépense publique risque de priver le budget de sa capacité à contribuer à la relance par et pour l'emploi.

Or la conjoncture économique demeure fragile et incertaine. Le chiffre de 3 %, retenu comme perspective de croissance pour 1998, ne tient-il pas pour une part du pari ?

La réalité, ce sont les licenciements économiques se poursuivant à un rythme soutenu, dans de très nombreuses régions du pays. C'est le CNPF, on le voit bien à travers son attitude archaïque sur les trente-cinq heures, qui s'oppose avec acharnement à toute politique de progrès social qui remettrait en cause ses profits. Il reste accroché à ses privilèges comme la moule à son rocher.

Pourtant entre 1991 et 1995, les salaires et les charges des entreprises ont augmenté de 13 % alors que, dans la même période, les bénéfices versés aux banques et aux actionnaires enregistraient une hausse de 24 %.

De 1981 à 1996, la part des salaires dans les richesses créées est tombée de 68,7 à 60,2 % ; celle des profits a progressé de 25,8 à 31,5 % ; quant au chômage, il est passé de 7,3 à 12,5 %.

Si la plupart des instituts économiques valident les hypothèses de croissance retenues pour le budget, tous indiquent qu'une première amélioration de l'emploi n'est concevable au mieux que durant le deuxième semestre de 1998, et ce malgré la montée en puissance des emplois-jeunes. On ne peut donc en rester là.

La déclaration commune du parti socialiste et du parti communiste, en avril dernier, faisait un constat juste : « La France est en état d'urgence. Faute d'une croissance suffisante du pouvoir d'achat amputé par un véritable matraquage fiscal et en raison de la situation de précarité qui pèse sur des millions de Français, la consommation des ménages est asphyxiée. Faute de demande, l'investissement industriel stagne. Faute d'investissements publics, le tissu social et économique continue de se disloquer. »

Et elle précisait : « Nous proposons qu'au début de la législature, après consultation des partenaires sociaux, une loi-cadre soit adoptée qui abaisse, sans diminution de salaire, l'horaire hebdomadaire de travail à trente-cinq heures.

« Nous voulons engager une réforme du système fiscal pour orienter l'argent vers l'emploi, la production et les services, la recherche, l'éducation et la formation, et accorder à l'Etat et aux collectivités publiques les moyens de créer les emplois utiles à la satisfaction des besoins de la population. »

C'est dire l'enjeu de la concrétisation de l'engagement de la majorité sur la réduction du temps de travail – et la conférence nationale de vendredi dernier est de bon augure –, mais aussi de pouvoir mobiliser l'outil budgétaire pour conforter la demande intérieure, relancer l'investissement public, comme pour renforcer les moyens des entreprises publiques, points d'appui indispensables d'une grande politique industrielle et de l'aménagement du territoire.

Dans le budget pour 1998, la logique libérale de réduction des impôts accompagnant la réduction des moyens de l'intervention publique connaît un coup d'arrêt. Nous ne pouvons que nous en féliciter, comme du fait que ne soit pas poursuivie la réforme fiscale en trompe-l'œil engagée par la droite, qui revenait à exonérer en priorité les plus hauts revenus. C'est bien, mais il faut aller plus loin.

Depuis des années, le budget de la France ne souffre pas d'un excès de dépenses, mais d'une crise de ressources, en lien direct avec une économie trop orientée vers l'exportation et la baisse d'un prétendu coût du travail.

La fiscalité n'a pas qu'un rôle de redistribution. Celle-ci n'est pas uniquement un simple outil de repartage – et à plus forte raison de traitement des seules manifestations extrêmes de la pauvreté – elle doit être aussi un levier pour la croissance réelle et la résorption du chômage.

La fiscalité gagnerait à s'orienter de manière affirmée vers la relance pour inverser la logique financière et son cortège de chômage massif, et de déficits publics et sociaux.

C'est dire l'enjeu d'une réforme démocratique de la fiscalité. Nous voulons aider le Gouvernement à trouver des recettes supplémentaires. Nous sommes une force de proposition visant à faire en sorte que la gauche gagne en répondant aux besoins qui s'expriment dans le pays.

Dès ce projet de budget, des niches fiscales peuvent être visitées avec profit, comme l'impôt sur la fortune, en révisant le barème et en étendant l'assiette de l'impôt aux biens professionnels, ce qui permettrait d'en doubler le rendement. On peut aller plus loin s'agissant du mécanisme de l'impôt fiscal, ou encore limiter le total de réduction d'impôt auquel un contribuable a droit, ce qui épargnerait les revenus moyens et toucherait les plus hauts revenus.

Nous proposons aussi de conforter le barème de l'impôt sur le revenu en créant des tranches supplémentaires sur les plus hauts revenus, mais aussi en limitant les effets du quotient familial, disposition alternative plus juste, à nos yeux, que la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Pour prévenir l'exclusion et aider la relance par la consommation, la TVA pourrait être réduite de manière ciblée, notamment sur les abonnements EDF-GDF et un minimum de consommation d'énergie par foyer.

Les communistes ne sont pas des adversaires de l'entreprise, au contraire. Il nous semble même que c'est le CNPF, en arbitrant systématiquement les actifs financiers contre l'emploi et l'investissement en France qui est, curieusement, son plus mauvais défenseur.

Et la droite a bien du mal à être crédible lorsqu'elle critique les dispositions du budget réduisant des avantages fiscaux des sociétés alors qu'avec un taux d'autofinancement des entreprises qui bat les records historiques depuis quatre ans, le patronat continue sa politique, suicidaire pour notre pays, de désinvestissement et de délocalisations.

La fiscalité peut être un formidable levier pour l'emploi. C'est vrai pour l'impôt sur les sociétés, dont une fraction pourrait être remboursée en fin d'exercice aux sociétés ayant créé des emplois et réduit le temps de travail sans perte de salaire. C'est vrai pour les PME-PMI dont les ressources pourraient être augmentées en relevant, par exemple, le plafond des CODEVI. Ce sera vrai pour les associations si était adopté notre amendement réduisant la taxe sur les salaires.

Nous refusons toute augmentation du déficit, c'est pourquoi nous faisons des propositions réalistes de recettes.

Ces ressources permettraient d'augmenter plusieurs budgets sensibles et de relever l'investissement public civil dont on sait les effets induits positifs sur l'investissement privé et l'emploi.

Des budgets comme ceux de la fonction publique ou des anciens combattants sont, pour notre groupe, inacceptables en l'état. De même, il n'est pas possible pour la défense de supprimer des milliers d'emplois dans les arsenaux sans engager une véritable reconversion, par un dialogue avec toutes les parties concernées. Il est impossible par ailleurs que les retraites agricoles ne soient pas relevées.

Enfin, il m'apparaît important que le budget de la jeunesse et des sports, comme celui du tourisme, aient les moyens de mener à bien leur politique de l'emploi.

S'il est nécessaire d'engager le chantier de la réforme fiscale, il faut de même amorcer des transformations profondes de la fiscalité locale. Les communes jouent, on le sait, un rôle économique et social décisif, mais celles qui ont le plus de population en difficulté sont celles qui ont le moins de recettes fiscales.

Des dispositions mériteraient d'être prises pour inclure par exemple les actifs financiers dans le calcul de la taxe professionnelle, ce qui dégagerait des moyens nouveaux pour les collectivités locales. La majorité de la commission des finances a eu raison de relever le taux minimum de la taxe professionnelle. Mais il ne faudrait pas que l'Etat en ait seul le bénéfice. Chaque commune concernée doit y trouver des recettes.

Il faut commencer à sortir de ce pacte de stabilité auquel demeurent soumises les communes, en modifiant le mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement. Il faut de même envoyer des signes clairs s'agissant de la suppression du mécanisme de la surcompensation que subit la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il y va de la capacité des collectivités locales à se mobiliser pour l'emploi, tant au travers de la création d'emplois-jeunes que par leurs investissements.

Je veux insister particulièrement sur l'injustice de la taxe d'habitation, mais aussi de la taxe sur le foncier bâti, dans son mode de calcul pour les revenus les plus modestes.

Certes, la disposition votée par la commission des finances annule la mesure inégalitaire du budget de 1996 et permet ainsi aux contribuables payant une cotisation d'impôt comprise entre 13 000 et 16 000 francs de bénéficier à nouveau d'un dégrèvement de la taxe d'habitation pour la fraction de l'imposition qui excède 3,4 % de leur revenu. Mais c'est insuffisant à nos yeux.

Nous demandons un dégrèvement significatif pour la fraction d'imposition dépassant non pas 3,4 mais 2,5 % du revenu, ce qui constituerait un allègement réel de l'impôt payé par nos concitoyens ; environ 2 millions d'entre eux en bénéficieraient.

En ce qui concerne l'endettement de l'Etat, nous ne mésestimons pas le handicap qu'il représente. La charge de la dette payée aux banques et aux institutions financières demeure la troisième dépense du budget, au même niveau que les moyens que la nation consacre à sa défense.

Pour casser ce processus, nous proposons de mettre à contribution les banques, les compagnies d'assurances et les hauts revenus qui prospèrent de l'endettement de l'Etat par l'instauration d'un emprunt obligatoirement, à faible taux.

Une telle disposition contribuerait à sortir de ce cercle vicieux qui voit la réduction des dépenses peser sur l'activité économique et l'emploi, alors que la faiblesse des rentrées fiscales nourrit le déficit que l'on prétend combattre.

Lutter efficacement contre les déficits sans casser la croissance exige de concrétiser davantage l'objectif qu'affiche ce projet de budget de ne pas se soumettre à la logique financière. Il faut vraiment sortir, se dégager du dogmatisme des marchés.

Je veux insister sur la relance de l'investissement civil qui demeure dangereusement atone depuis des années ; 70 milliards pour l'investissement civil, toujours moins que pour le militaire. C'est insuffisant.

La relance implique également une réforme du crédit pour mobiliser les ressources pour des projets créateurs d'emplois, ce qui donnerait tout son sens à la pérennité d'un secteur public financier transformé et démocratisé. Cela souligne bien la nécessité de mettre en œuvre, là comme ailleurs, des droits nouveaux pour les salariés.

C'est dire l'urgence d'un grand débat national pour redéfinir les missions confiées au secteur du crédit et, dans cette attente, de stopper les opérations de privatisation en instaurant un moratoire sur les suppressions d'emplois.

Je voudrais dire aussi un mot du basculement de la cotisation maladie sur la CSG et la montée en puissance de cette dernière pour dépasser en recettes l'impôt sur le revenu.

On sait l'attachement des communistes à l'unicité de la protection sociale et à la sauvegarde de notre système de santé.

Pour la CSG, les salariés et les retraités sont largement mis à contribution et une certaine confusion apparaît entre revenus de l'épargne et revenus financiers. On ne peut pas mettre au même niveau le salarié qui effectue des versements sur un livret d'épargne logement, par exemple, et le contribuable qui vit de ses revenus financiers et du travail d'autrui. De surcroît, les entreprises restent quant à elles exonérées pour leurs revenus financiers. C'est dire que le dispositif en l'état n'est pas complètement satisfaisant.

Faire cotiser les revenus financiers, notamment ceux des entreprises, et taxer les trusts pharmaceutiques permettrait de dégager des moyens nouveaux pour la santé et les hôpitaux, ainsi que pour instaurer les allocations dès le premier enfant, par exemple.

Les députés communistes et partenaires sont membres à part entière de la majorité de gauche. Ils ne sont ni maximalistes ni partisans du tout ou rien. Ils veulent contribuer à toutes les avancées possibles. Le débat doit permettre d'améliorer le projet en faisant de ce budget pour 1998 l'outil correspondant à l'ambition que s'est donnée la majorité nouvelle.

Ce budget marque une inflexion non négligeable en se dégageant de la politique de la droite. Il reste à l'améliorer afin d'en tirer des ressources nouvelles pour les dépenses sociales utiles et pour l'emploi. La marge de manœuvre existe, il faut l'utiliser. C'est le rôle des parlementaires. Revaloriser le rôle du Parlement est à ce prix. L'époque où le débat budgétaire était verrouillé dès le départ et où étaient annoncées, quelques semaines après l'adoption de la loi de finances, les premières annulations de crédit, doit être à tout jamais révolue.

Pour l'avenir, les conditions d'élaboration de la loi de finances doivent permettre d'associer plus en amont les parlementaires, mais aussi les représentants du mouvement social et citoyen. C'est la condition d'une croissance solidaire pour une politique nationale donnant à l'emploi la priorité absolue qui lui revient.

C'est donc en ayant à cœur la réussite de la politique nouvelle que les députés communistes abordent ce débat budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le ministre, au fil des quinze derniers jours, ce budget nous est apparu plus contestable et plus mauvais que ne le laissaient prévoir vos premières déclarations, ce qui montre que la présentation que vous en faisiez était largement fallacieuse.

Ainsi, vous avez indiqué que les prélèvements obligatoires diminuaient. Ce n'est pas exact. En effet, alors que les prélèvements obligatoires représentaient 45,5 % du PIB dans la loi de finances initiale pour 1997, ce taux est de 45,9 % dans le projet qui nous est présenté.

M. Jean-Jacques Jegou. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Il s'agit d'une différence de poids !

C'est par un artifice, à l'occasion des mesures que vous avez prises au mois de juin, que vous avez fait porter à la majorité précédente les 20 milliards d'impôts sur les sociétés que vous avez décidés. Monsieur le ministre, je ne crois pas que cette présentation était correcte.

Vous nous avez également dit que les impôts étaient stabilisés. Cela n'est pas exact non plus. En effet, les impôts et taxes pesant sur les familles et les entreprises s'accroissent de 59 milliards. Ce n'est pas une paille !

Elaborer un budget en se donnant la facilité d'augmenter de 60 milliards les prélèvements supplémentaires, là où le précédent gouvernement s'imposait une réduction de 15 milliards de l'impôt sur le revenu, est une opération aisée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Elle va malheureusement à contre-courant des exigences d'un Etat mieux géré.

Vous avez encore souligné que les dépenses publiques n'augmenteraient que de 1,4 %, mais en oubliant que les dépenses de fonctionnement progressaient deux fois plus que l'inflation,...

M. Philippe Auberger. Je l'ai dit hier !

M. Pierre Méhaignerie. ... – comme l'a effectivement relevé l'ancien rapporteur général – et que les dépenses d'investissements, elles, baissaient fortement, surtout les dépenses militaires ce qui aura des conséquences sur l'emploi.

Voilà pourquoi je dis et je répète que cette première présentation était largement fallacieuse.

J'ai quatre motifs pour combattre un budget qui va à contre-courant des exigences européennes et mondiales, qui est trop marqué, messieurs les ministres, par une vision hexagonale, alors que vous avez fait le choix, à juste titre, de la monnaie unique.

Je viens d'exposer le premier motif.

Le deuxième tient au fait que nous sommes persuadés que votre politique ne sera pas un moteur mais un frein à la croissance. En effet, au-delà d'un certain pourcentage – lequel est malheureusement déjà atteint en France – la dépense publique n'est plus un facteur de croissance mais une cause de récession. Tous les pays européens l'ont démontré, et cela sera d'autant plus vrai que la dépense publique privilégie davantage les dépenses de fonctionnement que celles d'investissement.

Enfin, si vous voulez la croissance, comment justifiez-vous la remise en cause de l'une des mesures les plus efficaces engagée en Europe : la réduction des charges sociales pesant sur les bas salaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) C'est une erreur. Je dirai même que si cette décision a été prise pour financer les 300 000 emplois publics, c'est une faute.

M. Philippe Auberger. Cela va continuer l'an prochain !

M. Pierre Méhaignerie. La commission des finances a reçu les représentants des trois organismes de conjoncture. Lorsque nous avons évoqué ce sujet ils ont tous répondu, quelle que soit leur sensibilité, car ils en ont une, que la mesure la plus efficace d'une politique en faveur de la croissance et de l'emploi était l'allègement des charges sociales sur les bas salaires. Or vous faites l'inverse.

Quelle sera l'utilité de la création de 300 000 emplois dans le secteur public et parapublic ou dans le monde associatif, en faveur de jeunes dont nous ne sommes pas certains qu'ils seront employés à plein temps, alors que, dans le même temps, vous allez détruire des emplois dans l'industrie, en remettant en question des politiques de développement très fort des emplois de service et des emplois familiaux ? Je crois qu'il y a là une contradiction.

Personnellement, je pense qu'il y avait une synthèse possible entre votre préoccupation et votre engagement. Il aurait fallu prendre, 10 ou 15 des 35 milliards pour créer 120 000 emplois dans le cadre des cinq ans. Il aurait alors été possible de les absorber et de leur donner une garantie au bout de cinq ans. En revanche créer 300 000 emplois et, en même temps, détruire une politique efficace d'allègement des charges sociales nous apparaîtrait contradictoire avec l'exigence de croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. José Rossi. Et irresponsable !

M. Pierre Méhaignerie. Nous allons ainsi, j'ai le regret de devoir le souligner, dans une direction opposée aux recommandations non seulement de l'audit, mais aussi de l'OCDE.

Troisième motif de notre rejet : au moment où une reprise vigoureuse de l'investissement était possible et nécessaire, comment croire qu'une politique qui cumule à la fois une augmentation de l'impôt sur les sociétés, une mise en cause des provisions pour fluctuations de cours, une diminution importante de l'allègement des charges sociales, un accroissement des rigidités, une inquiétude sur les trente-cinq heures et une modification permanente des règles qui enlève toute visibilité aux entreprises, est de nature, comme l'a demandé M. Balligand, à donner de la stabilité et une vue claire de l'avenir aux entreprises qui en ont tant besoin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ainsi que l'ont souligné d'autres orateurs, je ne crois pas qu'une politique qui change en permanence les règles puisse inspirer confiance. Je ne crois pas non plus que frapper sévèrement tous ceux qui tirent la croissance soit un moyen efficace de mobiliser les forces vives du pays.

M. Philippe Auberger. On saigne la bête !

M. Pierre Méhaignerie. Je crains réellement que votre politique ne favorise l'investissement et l'emploi davantage ailleurs qu'en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Absolument !

M. Pierre Méhaignerie. Enfin, le dernier motif de notre rejet est que cette politique n'engage en rien le renforcement de l'efficacité de la dépense publique à laquelle je vous crois pourtant favorable de façon déterminée.

La remise en ordre de l'Etat est difficile et nécessaire, mais elle a été insuffisamment engagée, y compris par les gouvernements précédents. Il s'agit non pas, comme je l'ai entendu prétendre dans cette enceinte, de remettre en cause le service public, mais de s'interroger, dans le cadre de la remise en ordre que nous souhaitons, sur le coût de certains services publics car il est parfois excessif.

Quelle image donne-t-on de l'ensemble du secteur public et des entreprises publiques en accroissant de 2 000 postes les emplois à la SNCF alors que l'on connaît les réserves de productivité qu'elle recèle ? Je pourrais multiplier les exemples.

Ce matin, M. Crépeau a posé une excellente question que je reprends à mon compte, car M. le ministre de la fonction publique n'a pas pu répondre. Peut-être pourrez-vous le faire ?

M. Philippe Auberger. Ils en sont incapables !

M. Pierre Méhaignerie. Elle concerne l'application des trente-cinq heures aux collectivités locales, aux agents hospitaliers et à la fonction publique. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons besoin au moment où nous allons arrêter les orientations budgétaires de nos collectivités d'avoir une visibilité à deux ou trois ans pour savoir ce que nous devons décider en investissement et en emplois.

M. Philippe Auberger. C'est le brouillard !

M. Pierre Méhaignerie. Nous aimerions que vous puissiez nous indiquer quelles seront les conséquences de la mise en œuvre des trente-cinq heures dans le secteur public et pour les collectivités locales.

M. José Rossi. Ils ne savent pas répondre !

M. Michel Herbillon. Mission impossible !

M. Pierre Méhaignerie. Je vous remercie d'avance des réponses que vous nous apporterez.

En écoutant hier M. le Premier ministre répondre avec passion et défendre les trente-cinq heures au nom de l'emploi et de l'exception française, je ne pouvais m'empêcher de faire le rapprochement avec M. Mauroy qui, avec la même passion, à la même place que M. Jospin, avait défendu il y a seize ans la nationalisation des banques et des grandes entreprises au nom de l'emploi et de l'exception française. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. José Rossi. Quelle tristesse !

M. Michel Herbillon. Un grand bond en arrière !

M. Philippe Auberger. Le GAN, le Crédit Lyonnais, que des scandales !

M. Pierre Méhaignerie. Vous avez pu constater, monsieur le ministre, que personne ne vous avait suivi dans cette voie. Pire, dix ans plus tard, en 1992, Felipe Gonzalez disait lui-même que la France avait montré ce qu'il ne fallait pas faire.

M. Michel Herbillon. On continue !

M. Pierre Méhaignerie. Seize ans plus tard, monsieur le ministre, je constate que le taux de chômage en France est supérieur à la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE. La France a un retard de croissance de 0,5 point alors que, dans les années soixante - soixante-dix, elle faisait un demi-point de croissance de plus que la moyenne des pays européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous êtes-vous interrogé tant sur notre responsabilité commune que sur la vôtre puisque vous avez eu le pouvoir pendant dix ans ?

Vous avez fait un choix. Comme pour le mythe des nationalisations, vous pensez qu'un succès politique sur les trente-cinq heures ou sur les 350 000 emplois jeunes vaut bien le risque d'un échec économique et social. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est un peu court !

M. Pierre Méhaignerie. Nous ne partageons pas votre analyse. Votre politique comporte des risques élevés. Certes, elle pourrait être porteuse d'espoir, monsieur Emmanuelli, mais à condition que l'Etat ait une gestion particulièrement vertueuse. Malheureusement le passé ne nous rassure pas et rien dans ce projet de budget ne l'indique.

Pour que ces trente-cinq heures soient porteuses d'espoir il faudrait que vous ne frappiez pas, comme vous le faites, tous ceux qui tirent la croissance.

M. François Bayrou. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Il conviendrait que vous donniez une priorité à l'impératif industriel et à l'investissement, que vous introduisiez des éléments de responsabilité dans la société française. Or rien, dans votre projet de budget, ne va dans ce sens.

M. Philippe Auberger. On en est loin !

M. Pierre Méhaignerie. Ainsi, en matière de logement, vous donnez la priorité au logement social...

M. Philippe Auberger. Il n'y aura plus d'accession à la propriété.

M. Pierre Méhaignerie. ... mais, une fois de plus, vous portez atteinte à l'accession sociale à la propriété en remettant en cause la loi Périssol qui était un succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Louis Dumont. Vous n'aviez pas financé le plan Périssol ! Il y avait une impasse budgétaire !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Vous n'y croyez pas vous-même !

M. Pierre Méhaignerie. Quand j'entends les propositions de la commission des finances relatives à la taxe d'habitation, je ne peux m'empêcher d'avoir des craintes. Comment voulez-vous, alors que les collectivités locales reçoivent déjà de la part de l'Etat des contributions importantes,...

M. Jean Tardito. De moins en moins !

M. Pierre Méhaignerie. ... alléger la part de la taxe d'habitation ? Nous sommes nombreux à estimer que cela risquerait de porter atteinte à la responsabilité des collectivités locales, notamment à l'égard de leurs contribuables pour les impôts locaux.

M. Jean-Jacques Jegou. Tout à fait !

M. Pierre Méhaignerie. Telles sont les raisons pour lesquelles le message de vérité et de courage de nos voisins européens mériterait d'être mieux regardé. Or chez nous, au contraire, nous préférons par plaisir, et pas seulement sur ces bancs d'ailleurs, le caricaturer car cela évite de remettre en question nos vieilles habitudes.

Comme vous, et autant que vous, monsieur le ministre, je suis attaché à une croissance solidaire et j'essaie de la mettre en application dans ma gestion locale, mais je ne partage ni votre diagnostic ni vos remèdes. C'est pourquoi nous combattons vigoureusement votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en présentant dans ce débat budgétaire mes commentaires sur le projet de loi de finances pour 1998, je tiens d'abord à me féliciter, au nom du groupe RCV tout entier, du bon climat de travail qui règne au sein du Gouvernement de la gauche plurielle.

Pleinement partie prenante de la majorité, le groupe RCV – Radical, Citoyen et Vert, mes chers collègues ! – tient à réaffirmer son soutien déterminé à Lionel Jospin et à son Gouvernement...

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Roland Carraz. ... particulièrement au moment où le processus historique de passage aux trente-cinq heures, avec la naissance du prochain millénaire, vient d'être solennellement engagé.

De mon point de vue, les principaux éléments qui doivent éclairer les appréciations portées sur ce budget pourraient être les suivants : d'abord des circonstances de politique intérieure favorables ; ensuite un environnement économique extérieur globalement bien orienté avec un horizon européen qui se caractérise par son imprévisibilité, des contraintes techniques et financières que vous avez globalement bien maîtrisées, des orientations dans l'ensemble positives et équilibrées et enfin quelques ajustements et corrections nécessaires sur lesquels je reviens.

Dans la mise en œuvre de la politique budgétaire, vous disposez, monsieur le ministre, d'un atout maître : la bonne image du Gouvernement. Au moment de la discussion de ce projet de budget pour 1998, les circonstances sont favorables, plus sans doute qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. Les propositions du Gouvernement ont reçu un bon accueil dans le pays, notamment les perspectives de réduction de la durée du travail et de création d'emplois pour les jeunes.

M. Michel Herbillon. Attendez un peu !

M. Roland Carraz. A la lumière de ce qui vient de se passer en Italie, on mesure, mes chers collègues, l'importance, pour un gouvernement, de la solidité de sa position intérieure et de la clarté de ses choix. De ce point de vue, je souhaite publiquement, à cette tribune, que, dans l'intérêt du pays et de l'emploi, le patronat adopte une attitude plus réaliste et accepte concrètement de s'engager dans un processus d'aménagement négocié.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Roland Carraz. Entre le compromis et l'affrontement, j'invite en effet le patronat à choisir le premier terme et à ne pas céder aux facilités sans issue du combat idéologique.

Pour ce qui concerne le Gouvernement, nos compatriotes sont sensibles au renouveau du style, à la méthode qu'il utilise, à sa volonté de concertation et de dialogue, à sa simplicité, à son honnêteté, à son souci de vérité et de proximité. Je crois d'ailleurs que si la gauche l'a emporté au mois de juin, c'est en grande partie grâce à cela. Face à la menace d'un nouveau plan de rigueur, au nom de l'euro, elle a répondu d'abord par l'emploi et, à l'excès d'habileté de la dissolution, elle a répondu par la transparence.

Je veux insister sur un autre élément clé de ce budget : l'environnement économique qui reste favorable, en dépit d'évolutions conjoncturelles très récentes.

Les perspectives de croissance sont bonnes. Elles correspondent à celles des experts. Elles devraient confirmer la reprise de l'investissement et l'amélioration de la consommation des ménages à laquelle nous sommes, au groupe RCV, particulièrement sensibles, non seulement pour des raisons sociales, mais aussi parce que la croissance est nécessaire, parce que le salaire net a baissé dans ce pays, en 1996, de 1,3 % et parce qu'il faut rééquilibrer le partage des charges entre le capital et le travail.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Roland Carraz. Un autre élément clé est constitué par le commerce extérieur qui reste particulièrement actif, excédentaire et dynamique. Pour l'instant, c'est là que la croissance prend sa source.

Enfin, il me semble que, en dépit des turbulences de la semaine dernière, l'environnement économique international et les marchés financiers sont marqués du signe

de la confiance plus que de la défiance. Ces derniers ne remettent pas fondamentalement en cause le processus monétaire européen.

Je veux bien croire avec vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que la reprise ne sera pas affectée par les récentes décisions, que j'estime contestables – n'en déplaise à M. Trichet –, de la Bundesbank et de la Banque de France.

L'inflation restera basse – c'est un élément positif – et notre monnaie bénéficie de nouvelles parités monétaires, particulièrement par rapport au dollar, plus conformes à la réalité de notre économie et dégagent à nouveau des marges pour la croissance, les exportations et l'emploi. La dépréciation effective du franc, c'est de l'oxygène pour notre économie.

Lorsque l'on a dénoncé, comme je l'ai fait, le monétarisme érigé en dogme depuis de trop longues années et les effets négatifs du franc fort, on ne peut que se féliciter de ce nouveau contexte qui résulte très largement du pragmatisme nouveau, manifesté par le Gouvernement, que l'on pourrait qualifier de « maastrichien éclairé ? » (*Sourires*) et vous me permettrez de souhaiter que le chemin qui nous mènera peut-être vers l'euro nous mène vers un euro large et si possible bon marché, plus compatible avec nos exigences de croissance et de progrès social.

J'aborderai le contexte européen. Votre budget est le dernier, semble-t-il, avant la mise en œuvre de l'euro, en tout cas la définition des pays fondateurs. Ce qui caractérise ce contexte européen, ce sont ces incertitudes et ces rebondissements. Or vous avez adopté, monsieur le ministre, une posture européenne intelligente, tout à la fois prudente et pragmatique, bien adaptée au contexte politique européen.

Ce pragmatisme, vous en avez déjà fait la preuve en acceptant, pendant la campagne électorale, de prendre vos distances – ce qu'a fait Lionel Jospin – avec un « euro-péisme » irrationnel fondé sur les fausses certitudes et les vraies exigences de l'euro fort, aussi fort que le mark dit-on, celles-là mêmes qui ont conduit la précédente majorité à une mise en scène conduisant inéluctablement à sa propre défaite, pour avoir voulu obtenir du suffrage universel les mains libres afin d'entrer dans l'euro aux conditions de M. Tietmeyer.

En posant quatre conditions à l'euro – dont trois, je vous le rappelle, avaient été versées au débat à gauche par le Mouvement des citoyens lors de son congrès de Saint-Nazaire –, Lionel Jospin a permis la victoire de la nouvelle majorité. Il a permis le rassemblement des européens sincères effrayés par le prix social à payer pour un euro fort. C'est donc sur cette base, sur la base de la définition de votre politique européenne, que votre budget doit être examiné.

Il apparaît d'abord comme l'ultime effort pour se conformer au critère de déficit public du traité de Maastricht. Vous avez choisi de placer la France dans une posture impeccable, de votre point de vue, pour la mise en œuvre de l'euro, en vous en tenant rigoureusement – ce qui de mon point de vue n'était pas d'une absolue nécessité – au strict respect des 3 % : j'observe du reste que cette orientation fondatrice du budget a été jusqu'à présent fort peu contestée sur les bancs de cette assemblée – un peu plus à gauche qu'à droite, bien évidemment. Mais elle pourrait l'être davantage si demain les circonstances l'exigeaient. Je ne serais pas étonné si, d'aventure et au moment voulu, la campagne pour un nouveau référendum de ratification reprenait corps dans

le pays, d'autant que nos partenaires ont prévu au moins une consultation parlementaire, que je vous demande, monsieur le ministre, d'organiser aussi en France.

Pour ma part, je ne fais pas sur ce budget, vous l'avez compris, le choix du cœur mais celui de la raison, sous réserve de la stricte mise en œuvre des quatre conditions qui constituent, d'une certaine manière, le socle des orientations européennes et de la politique économique de notre majorité.

La première, c'est la participation indispensable de l'Italie, dès la première phase de la constitution de l'euro. Soyons extrêmement attentifs aux développements et aux conséquences de la crise italienne, dont on nous dit aujourd'hui qu'elle est résolue, restons prudents. Je comprends tout à fait ceux qui, en Italie, pensent que le prix social aujourd'hui demandé pour rejoindre l'euro dès le printemps 1998 était excessif. M. Romano Prodi n'avait peut être pas suffisamment mesuré, comme M. Alain Juppé avant lui, les limites à ne pas franchir.

Deuxième condition, il faut également tenir bon sur l'idée de la constitution d'un pouvoir politique démocratique à côté de la future Banque centrale européenne. Je me réjouis de la déclaration franco-allemande d'hier matin. Je fais tout à fait confiance au Gouvernement pour maintenir ce cap, en souhaitant bien évidemment que nos partenaires nous rejoignent.

Troisième condition, il faut bien évidemment exclure dans ce budget, mais aussi dans ceux qui suivront, tout ce qui pourrait ressembler à un nouveau plan d'austérité susceptible de rappeler les projets d'extrême rigueur sociale et budgétaire prévus par la majorité précédente. De ce point de vue, le changement est clair : entre le projet de budget de M. Juppé et le vôtre, il n'y a pas photo. Le groupe RCV y est particulièrement sensible.

Pour ma part, c'est la quatrième condition j'ai tout à fait confiance dans l'avenir et je mesure pleinement le rôle nouveau reconnu à la France dans la construction de l'Europe : infléchir la perspective européenne en répondant au défi de l'emploi, en s'attaquant au chômage des jeunes, en changeant de logique économique. La position forte et claire de votre gouvernement à l'intérieur est un élément tout à fait décisif de la manière dont nous construirons ensemble le proche avenir européen. De la même manière, sa position doublement médiane à l'extérieur, en Allemagne et l'Italie, entre M. Hans Tietmeyer et M. Fausto Bertinotti, lui en donne aujourd'hui la possibilité historique.

Il est clair que c'est de la France que viendra le point d'équilibre et l'impulsion qui permettra de construire l'Europe que nous souhaitons. Je ne pense donc pas, contrairement à certains commentateurs, que les secousses politico-monétaires actuelles aient affaibli la position française. Bien au contraire, et précisément sur la base des trente-cinq heures et de l'euro, je crois que la France sort renforcée de la double crise européenne en Allemagne et en Italie. Il y a incontestablement, mes chers collègues, un « effet Jospin » positif en Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Leroy. Il fallait oser !

M. François Rochebloine. Pas possible, il « fayotte » !

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre, permettez-moi maintenant quelques rapides appréciations sur la manière dont vous avez géré les contraintes budgétaires et financières de ce projet.

C'est à nos yeux un budget économe, sincère et sans artifices. Nous apprécions la stabilisation de la dépense publique, la limitation de la croissance des dépenses de certains ministères. L'exercice était difficile ; vous y êtes parvenu alors que vos prédécesseurs prétendaient que cela relevait de l'impossibilité.

Nous apprécions les orientations positives que vous avez retenues, votre volonté d'équité et de cohésion sociale, le fait que l'effort soit réparti équitablement entre les entreprises et les ménages. Je note d'ailleurs, car cette mesure mérite d'être saluée, que, pour la première fois depuis 1983, un gouvernement adopte une politique de maîtrise des dépenses qui ne fait pas porter la quasi-totalité de l'effort sur les ménages. C'est là un infléchissement auquel nous sommes particulièrement sensibles. Sans entrer dans les détails, toute une série de points et de décisions vont dans ce sens.

Pour autant, n'en exagérons pas la portée. Un peu de solidarité est nécessaire. Il reste encore beaucoup à faire. On pourrait, de ce côté-ci de l'hémicycle, rappeler de temps à autre que cette solidarité doit s'imposer aussi aux entreprises : leur taux d'épargne s'est accru de 18 % en 1996, le taux d'autofinancement du secteur privé français avoisine les 120 % et les entreprises bénéficient aujourd'hui de nouveaux avantages, par ailleurs bien-venus, à l'exportation.

Nous apprécions particulièrement la priorité donnée à la jeunesse et à la création d'emplois ; le plan emplois-jeunes constitue la première tentative sérieuse depuis longtemps pour répondre aux difficultés de la jeunesse. Nous apprécions également la relance de l'investissement public, en particulier dans le domaine de la recherche. Nous avons besoin, en effet, d'initiatives publiques fortes au service d'une politique républicaine qui aménage harmonieusement le territoire, qui soutienne la construction de logements sociaux, qui préserve la construction aéronautique européenne, qui favorise l'aménagement de grandes infrastructures de transports publics.

Permettez-moi, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour conclure, de vous suggérer quelques infléchissements. Pour commencer, dans le domaine de la politique familiale, il faut dissiper un malentendu.

M. François Rochebloine. Ah !

M. Roland Carraz. Dans le cadre de ce budget, ainsi que dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement a annoncé une série de mesures touchant certaines familles, relativement aisées. Si, prises individuellement, elles peuvent se justifier, leur concentration de fait sur les mêmes foyers fiscaux pose problème. Je vous le dis comme je le pense.

Mme Christine Boutin et M. François Rochebloine. Très bien !

M. Roland Carraz. Cela donne de la politique familiale du Gouvernement une image totalement fautive et je le regrette. En vérité, il n'y a pas, dans le Gouvernement ni dans la majorité plurielle, d'idéologie anti-famille...

M. Maurice Leroy. On s'interroge !

M. Roland Carraz. ... mais bel et bien, dans la construction de votre budget, une accumulation de maladresses...

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Roland Carraz. ... qui offrent à l'opposition une tribune inespérée...

M. Maurice Leroy. Vous êtes bon observateur !

M. Roland Carraz. ... et surtout imméritée, mes chers collègues.

Mme Christine Boutin. Une tribune parfaitement justifiée !

M. Roland Carraz. Notre pays, pour toutes sortes de raisons, ne peut traiter ce problème à la légère, et la pire des méthodes serait de définir notre politique familiale au détour de mesures budgétaires soufflées par Bercy et peut-être accueillies un peu hâtivement.

Il est donc urgent d'apporter des corrections immédiates là où c'est possible et de présenter rapidement le cadre d'une politique familiale d'ensemble, une politique familiale non pas « familialiste » ni rétrograde, mais moderne, juste et républicaine.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Roland Carraz. Mes chers collègues, la famille n'est pas la propriété de la droite française.

M. François Rochebloine. Absolument !

M. Maurice Leroy. Nous ne l'avons pas revendiquée !

Mme Christine Boutin. La famille est universelle !

M. Maurice Leroy. Formons une grande famille !

M. Roland Carraz. Je vous invite également, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à ne pas oublier l'investissement public dans le domaine ferroviaire. Il n'est pas normal qu'un pays comme le nôtre ne puisse financer simultanément deux grandes infrastructures ferroviaires, deux TGV par exemple.

M. Robert Poujade. Très juste !

M. Roland Carraz. Un petit effort doit être réalisé pour régler ce problème majeur d'aménagement du territoire.

En conclusion, le groupe RCV votera bien évidemment ce projet de budget, parce qu'il marque un réel effort de justice sociale, parce qu'il est attentif à la vie quotidienne de nos concitoyens et parce qu'il ne pénalise pas les conditions d'un retour à la croissance. Il marque également la force des convictions gouvernementales au service des engagements pris devant le pays ainsi qu'un réel souci de pragmatisme, d'efficacité et d'équilibre. La réduction du chômage, particulièrement de celui des jeunes, ainsi que la réduction de la durée du temps de travail constituent l'attente et l'espérance principales des Français. C'est là-dessus que nous serons jugés.

Le projet de budget constitue le premier pas d'une politique qui doit s'organiser dans la durée. Sur le plan européen en particulier, nous devons, ensemble, maintenir et même développer nos efforts pour convaincre nos partenaires que la gestion de l'économie européenne doit cesser de se faire à l'aune de critères purement libéraux et monétaristes. Cela dit, des progrès sensibles ont été réalisés et je tiens à les saluer.

Le gouvernement de Lionel Jospin, qui a su marquer cette orientation en temps utile, a de bons atouts pour mener cette bataille en réhabilitant la politique comme je la conçois, la vraie, celle qui autorise devant le pays de véritables choix et le retour à la confiance collective en notre avenir. Le véritable succès de votre politique, c'est-à-dire de la République et de la France, est à ce prix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

(M. Gilles de Robien remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN vice-président

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1998 marque une réelle rupture en ce début de législature avec les budgets précédents, sur le fond et dans la démarche.

M. François Rochebloine. Ça, c'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Il constitue, j'en ai la conviction une étape significative d'une politique qui permettra à notre pays de progresser vers une croissance plus forte et plus solidaire.

Ce budget se différencie profondément de ceux des années précédentes.

M. Maurice Leroy. C'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Il fait le choix d'une croissance solidaire en faveur de l'avenir de la jeunesse et des attentes des Français. Mais il a un mérite supplémentaire : réputé infaisable il y a quelques mois, au point de justifier, paraît-il, le recours à la dissolution, ...

M. Francis Delattre. Oh, oh !

M. Augustin Bonrepaux. ... le voilà présenté aujourd'hui devant nous, sans artifices, par l'exercice rigoureux de la volonté politique du gouvernement de Lionel Jospin.

J'ai donc le sentiment que ce projet de budget se donne les moyens de ses ambitions. Il repose sur des hypothèses réalistes : la croissance devrait atteindre 3 % en 1998, estimation qui correspond à la moyenne des évaluations des économistes. Une telle perspective devrait replacer la France à un niveau de performance équivalent à celui des autres pays européens. Il succède à un budget 1997 présenté, vous vous en souvenez, en reconduction en francs courants et avec un déficit annoncé de 3 % grâce à la soulte de France Télécom. L'audit des finances publiques a révélé six mois plus tard que ce déficit, en fait, se situait plutôt entre 3,5 % et 3,7 %, voire à 4,2 % si l'on tient compte de la soulte de France Télécom, non renouvelable.

M. Maurice Leroy. Vous aviez fait de même avant !

M. Augustin Bonrepaux. La majorité parlementaire s'est engagée devant les Français à faire de la politique autrement, en accordant les intentions et les actes. Le projet de budget illustre cette ligne de conduite en fixant des objectifs concrets, réalisables, adaptés aux nécessités de la France d'aujourd'hui. Il respecte, sans artifices ni recettes exceptionnelles, quatre engagements clairs : progresser dans la voie de la réduction des déficits publics ; ne pas accroître les prélèvements obligatoires ; ne pas augmenter le niveau global des dépenses publiques ; faire évoluer notre fiscalité vers davantage de justice et d'efficacité économique.

Mme Christine Boutin. Vous n'avez pas lu le même budget que nous !

M. Augustin Bonrepaux. Enfin, ce projet réaffirme sans ambiguïté notre volonté de progresser vers la construction européenne. Le redressement opéré par le nouveau gouvernement et le déficit ramené à 3 %

en 1998, respectant nos engagements, permettra à la France de continuer à jouer de manière déterminée son rôle d'impulsion et d'entraînement en Europe. N'oublions pas que les comptes, tels que les a laissés en partant l'ancienne majorité, ne permettraient pas de se qualifier pour l'euro. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Ramener le déficit de 4,2 % à 3 % eût été un exercice particulièrement difficile à réaliser avec la politique précédente, ...

M. François Rochebloine. C'est faux !

M. Augustin Bonrepaux. ... un exercice particulièrement douloureux pour les catégories les plus modestes qui auraient encore souffert des mesures d'austérité, particulièrement douloureux aussi pour l'emploi dans les services publics. En poursuivant l'injuste réforme de l'impôt sur le revenu, vous vous seriez privés de ressources...

M. Maurice Leroy. C'est faux !

M. Augustin Bonrepaux. ... et vous auriez été conduits à des suppressions encore plus drastiques de dépenses.

La dette aussi, fait partie de votre bilan. Elle est passée en quatre ans de 2746 milliards, soit 39,3 % du PIB, à 4610 milliards, soit 57,2 % du PIB !

M. François Rochebloine. Rappelez-vous le niveau de 1981 !

Mme Christine Boutin. Et l'on verra en 1998 !

M. Jean-Louis Idiart. Vous serez déçus une fois de plus !

Mme Christine Boutin. Avec vous, on n'est jamais déçu, c'est clair !

M. Augustin Bonrepaux. Or la réalisation de l'union économique et monétaire est à nos yeux un atout pour conforter la croissance en Europe, en assurant la stabilité de la monnaie et des prix, des taux d'intérêt durablement bas, des conditions de concurrence renforçant la solidarité face à la concurrence internationale.

Par ses caractéristiques, ce budget est résolument tourné vers l'avenir, la jeunesse, la solidarité. Il fait le choix de la réduction des déficits plutôt que celui de l'accumulation de dettes reportant à demain, au détriment des jeunes, les choix nécessaires aujourd'hui ; il fait le choix du redéploiement des dépenses de l'Etat au bénéfice de l'emploi et de l'investissement ; il fait le choix d'une répartition plus équitable de la fiscalité en fonction de la réelle capacité de contribution des ménages et des entreprises.

M. Patrick Ollier. Les familles, notamment ! Discours que tout cela !

M. Augustin Bonrepaux. Ce sont des choix déterminés en faveur de la justice, en rupture avec les budgets des quatre années précédentes. Bien sûr, ces choix devront encore être confortés tout au long de cette législature, et nous y adhérons pleinement.

Les prélèvements obligatoires ont connu, au cours des quatre dernières années, une escalade sans précédent, (*exclamations sur les mêmes bancs*) pour arriver au niveau de 46 % que nous avons trouvé en 1997.

M. Maurice Leroy. Mais c'est fini maintenant, c'est vous-même qui le dites !

M. Augustin Bonrepaux. Ils sont aujourd'hui stabilisés. Je suis un peu surpris de vous entendre protester : vous ne l'aviez jamais fait auparavant, à chaque fois qu'ils augmentaient !

Mme Christine Boutin. Parlez-nous du budget d'aujourd'hui !

M. Augustin Bonrepaux. Au-delà de cette augmentation et de cette escalade, insupportables, il est vrai, c'est surtout l'inégalité de la répartition qui a été fortement aggravée et dont vous êtes responsables.

M. Germain Gengenwin. Vous êtes à côté de la plaque !

M. Augustin Bonrepaux. Une enquête de l'INSEE, effectuée à partir des données de 1994, fait apparaître que notre système d'imposition favorise les plus riches avec une progressivité très modérée, passant de 14 % pour les plus bas revenus à seulement 21 % pour les plus élevés. Cette situation s'est encore aggravée depuis 1994, avec l'accroissement des impôts indirects et les deux points de TVA que vous avez appliqués. Car la TVA est particulièrement injuste, parce qu'elle est dégressive et pénalise fortement les ménages les plus modestes.

M. François Rochebloine. Mais c'est vous, la majorité, à présent !

M. Augustin Bonrepaux. Par ailleurs, dans le même temps, avec la réforme de l'impôt sur le revenu, vous avez exagérément favorisé les catégories les plus aisées. Avec l'ensemble des mesures Juppé...

M. Maurice Leroy. Il n'est plus là !

M. Augustin Bonrepaux. ... et la réforme de l'IRPP, il vaut mieux, c'est vrai, avoir un haut revenu – et c'est ceux-là que vous défendez –, car le gain est beaucoup plus important.

M. Maurice Leroy. Vous n'êtes pas au courant que Juppé n'est plus là ? Il y a eu une dissolution ! Vous n'êtes plus dans l'opposition !

M. Augustin Bonrepaux. Ainsi le revenu disponible, après impôt et cotisations sociales, est vingt-quatre fois plus élevée avec un salaire de 80 000 F qu'avec un salaire de 6 400 F, au niveau du SMIC, alors que l'écart avant impôt n'est que de un à douze !

M. Francis Delattre. C'est vous, la majorité, aujourd'hui !

M. Pierre Hellier. Trouvez d'autres arguments !

M. Augustin Bonrepaux. L'effet multiplicateur de cette réforme a aggravé encore les disparités soulignées par l'INSEE. Aussi, monsieur le ministre, vous avez tout à fait raison de ne pas la poursuivre.

Cependant, il faut bien reconnaître que les inégalités demeurent et qu'il faut les corriger au plus tôt. Les impôts indirects, particulièrement la TVA, portés à un niveau excessif, pénalisent les ménages les plus modestes mais aussi l'emploi dans les secteurs comme le bâtiment ou la restauration. Réduire le taux de 20,6 % doit donc rester notre priorité et il nous faudra, pour cela, mobiliser tous nos moyens.

Mais dans l'immédiat, la loi de finances propose des corrections qui vont moraliser l'impôt sur le revenu et, par ailleurs, assurer une redistribution vers les familles moyennes et modestes. Il s'agit de faire disparaître les privilèges que vous avez institués et aggravés, privilèges excessifs, qui permettent à des ménages dont les revenus sont parfois supérieurs à 500 000 ou 1 million de francs, d'échapper à l'impôt, comme l'a souligné récemment un rapport du syndicat unifié des impôts.

A propos des emplois à domicile, la réduction instituée par Mme Aubry – à un niveau modéré à l'époque : 13 000 francs – avait joué un rôle d'incitation et contribué à la création ou à la légalisation de nombreux emplois.

Pour quelle raison, en 1994, l'avoir portée à 45 000 francs ?

M. Maurice Leroy. Des raisons de justice sociale !

M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi l'avoir triplée sans connaître les implications qu'elle pourrait avoir sur l'emploi ?

M. Francis Delattre. Vous n'êtes plus dans l'opposition, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Elle a même eu un effet d'aubaine pour ceux qui avaient créé de tels emplois les années précédentes, et qui, d'un seul coup, ont bénéficié d'une réduction trois fois plus importante.

Je vous invite, mes chers collègues, à relire le débat qui a eu lieu le 13 octobre 1994 dans cette assemblée. Il vous éclairera sur la véritable motivation du gouvernement Baladur...

M. Francis Delattre. Vous êtes passéiste !

M. Augustin Bonrepaux. ... à l'origine de cette augmentation.

M. Michel Hunault. Voilà qui a créé des emplois au moins !

M. le président. Mes chers collègues, laissez s'exprimer M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. La majorité de l'époque... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans quelques minutes, un orateur de l'opposition s'exprimera. Sans doute, mes chers collègues, souhaitez-vous qu'il parle aussi sans être interrompu !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Cela fait trois jours qu'on entend leurs bêtises !

Souffrez, messieurs, que nous parlions à notre tour !

M. Augustin Bonrepaux. La majorité de l'époque ne cessait...

M. Patrick Ollier. C'est de la provocation, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. ... de réclamer la baisse du taux marginal de 56,8 à 56. Pour la calmer, M. Sarkozy, ministre du budget, lui a répondu, – écoutez bien... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Cet instant de dissipation, voire d'invective terminé, mes chers collègues, laissez parler M. Bonrepaux qui dispose encore de dix ou douze minutes et qui a seul la parole !

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, si je suis constamment interrompu, vous devrez m'accorder un peu plus de temps !

Qu'on me permette de citer M. Sarkozy. Arguant qu'il ne pouvait baisser le taux marginal car ce serait mal compris des Français au moment où on leur demande beaucoup d'efforts, il déclarait : « En accroissant l'avantage

fiscal accordé à la création d'emplois familiaux, nous arrivons au même résultat. » (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Nous avons là la véritable explication du triplement de cette déduction : il se préoccupait moins de l'emploi que de la création d'un avantage fiscal exorbitant que vous faites bien, monsieur le ministre, là encore, de réduire.

Faut-il rappeler que pour payer 45 000 francs d'impôts...

M. Michel Hunault. Il faut beaucoup travailler !

M. Augustin Bonrepaux. ... un ménage avec deux enfants doit disposer d'un revenu annuel net de 410 000 francs, c'est-à-dire trois fois plus que le salaire net moyen, à comparer à la rémunération nette de la moitié des Français qui est inférieure à 8 600 francs.

Ces comparaisons montrent, mes chers collègues de l'opposition, à quelle catégorie vous vous intéressez, quelles catégories vous défendez !

M. Francis Delattre. Parlez-nous donc de votre budget !

M. Augustin Bonrepaux. J'en suis d'ailleurs quelque peu surpris car vous avez aussi dans vos communes, et vous les recevez dans vos permanences, des gens dont les revenus sont dix fois plus faibles ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Mais jamais nous ne vous entendons faire de propositions de redistribution et de solidarité !

M. Arthur Dehaene. Oh si, mais la baisse de l'impôt, vous l'avez annulée !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. La baisse ? Après 200 milliards de hausse, monsieur Dehaene !

M. Augustin Bonrepaux. Quant à la suppression du régime des quirats, elle procède du même souci de moralisation puisque, à l'expérience, ce dispositif s'est révélé très coûteux : 5,4 millions de francs par emploi créé. Notre souci de faire disparaître ce procédé d'évasion fiscale ne doit pas pour autant priver notre marine des moyens qui sont indispensables à son développement.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en acceptant cette proposition contenue dans le projet de loi, le groupe socialiste vous demande de mettre en place dans les meilleurs délais une politique vigoureuse de soutien à la marine marchande.

Nous avons aussi, à de nombreuses reprises, dénoncé les excès de la loi Pons. Quelques voix se sont parfois élevées dans les rangs de l'ancienne majorité, mais il n'y a jamais eu de proposition concrète à ce propos. Nous pensons que cette loi ne doit pas échapper non plus à notre souci de réduire les privilèges. Le groupe socialiste souhaite aller beaucoup plus loin que le Gouvernement, avec la préoccupation de supprimer les excès les plus choquants, mais en préservant tout ce qui peut générer investissements et emplois.

Pour autant, ces réductions de privilèges n'alourdiront pas la pression fiscale puisque d'autres réductions seront accordées, mais à des catégories qui ne paraissent pas vous intéresser : les véritables classes moyennes et les catégories les plus modestes. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Bapt. C'est vrai, les réductions ne sont pas accordées aux mêmes !...

M. Augustin Bonrepaux. Vous aviez supprimé les déductions pour frais de scolarisation, messieurs ; elles vont être rétablies. Messieurs les ministres, je vous en remercie !

M. Gérard Bapt. C'est une très bonne chose !

Mme Christine Boutin. Plutôt grotesque !

M. Augustin Bonrepaux. Par ailleurs, le Gouvernement nous propose une réduction de la TVA sur les travaux d'amélioration réalisés dans les logements sociaux.

M. Alain Bocquet. C'est très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Ce sont 2,2 milliards qui vont y être consacrés.

Une mesure supplémentaire de déduction fiscale pour travaux dans la résidence principale me paraît aussi particulièrement intéressante. Pour la première fois depuis quatre ans, on s'intéresse aussi aux catégories non imposables, puisque cette mesure pourra bénéficier à tous ceux qui ne paient pas d'impôt et qui pourront se voir reverser l'équivalent de la TVA.

M. Gérard Bapt. Très bonne disposition !

M. Augustin Bonrepaux. A propos de la suppression de la demi-part supplémentaire à laquelle ont droit les personnes ayant élevé un enfant, nous pensons que le seuil de 3 000 francs doit être relevé afin d'épargner, encore une fois, les catégories les plus modestes. Nous vous proposerons un amendement destiné à le porter à 5 000 francs.

Dans le projet de budget pour 1998, le Gouvernement a, à juste titre en matière de fiscalité, recherché des modalités de réforme justement proportionnées qui concilient la justice fiscale et le soutien à l'activité économique. Il me semble que cette approche inclut le souci de ne pas modifier brutalement l'économie de certains secteurs d'activité, surtout lorsqu'ils connaissent des difficultés.

Jusqu'à présent, aucun dispositif ne faisait dépendre l'impôt payé par les entreprises des emplois qu'elles créent. Le Gouvernement propose encore une initiative intéressante : encourager les entreprises qui embauchent par un crédit d'impôt de 10 000 francs par emploi net créé au cours des trois prochaines années. Cette mesure bénéficiera principalement aux petites et moyennes entreprises, puisqu'elle porte sur les cinquante premiers emplois. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Cela paraît vous déranger ; en tout cas nous, nous nous préoccupons de l'emploi !

Mme Christine Boutin. On va voir !

M. Augustin Bonrepaux. S'agissant de la provision pour fluctuation de cours, je pense que le Gouvernement a démontré les abus auxquels avait donné lieu son utilisation, et sa suppression nous paraît légitime.

M. Marc Laffineur. On verra dans quelques années !

M. Augustin Bonrepaux. Cependant, il nous semble que la survie de nombreuses petites entreprises pourrait être menacée par la réintégration sur trois ans des dotations qui figurent à leur bilan. Il paraît donc souhaitable que nous recherchions sur ce point une adaptation du dispositif.

Qu'il s'agisse de la sécurité sociale ou du budget de l'Etat, la cohésion de notre pays exige une plus juste répartition en fonction du revenu et du patrimoine.

Le basculement des cotisations maladie sur la CSG engage dès cette année une importante réforme qui va accroître le pouvoir d'achat des salariés. Nous souhaitons

qu'elle puisse se poursuivre l'an prochain par une réforme de l'imposition des patrimoines et de la fiscalité locale. Cependant, sans attendre, il nous paraît nécessaire d'alléger dès cette année les charges de taxe d'habitation qui pèsent sur les catégories les plus modestes.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. Gérard Bapt. Encore une bonne disposition !

M. Augustin Bonrepaux. Les dépenses de l'Etat connaissent une progression modérée, au même rythme que l'indice des prix. Cependant les priorités de l'emploi, de l'investissement, de l'avenir et de la jeunesse sont préservées, contrairement aux années précédentes où l'on procédait à des coupes claires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le présent budget soutient la croissance et l'emploi. Tous les moyens sont dégagés en faveur de l'emploi dont les crédits augmentent de 3,6 %. Ainsi, 8 milliards de francs permettront la création de 150 000 emplois-jeunes.

M. Maurice Leroy. Combien dans le privé ?

M. Augustin Bonrepaux. Les dispositifs antérieurs sont maintenus : 50 000 CES et 30 000 emplois consolidés.

Le logement social redevient une priorité et va soutenir l'activité économique, en particulier celle du bâtiment qui était véritablement en danger.

Les prêts PALULOS passent de 90 000 à 120 000. Dans le parc privé, l'augmentation des subventions de l'ANAH permet un effort de même nature.

Les crédits d'aménagement du territoire, en régression depuis quatre ans, progressent de 6,1 %.

On peut regretter à ce propos que le fonds national d'aménagement du territoire connaisse pas la même évolution.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. Il est tout de même reconduit au même niveau alors qu'il a été réduit pendant quatre ans !

M. Patrick Ollier. Et la montagne, monsieur Bonrepaux ?

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, il faudra que, à l'avenir, ce fonds progresse autant que la prime d'aménagement du territoire.

L'éducation nationale, la recherche, la justice, la solidarité redeviennent prioritaires.

Certes, il reste encore beaucoup à faire.

M. Maurice Leroy. Ça, c'est vrai !

M. Augustin Bonrepaux. Nous attendons en particulier deux avancées significatives sur deux dossiers qui nous tiennent particulièrement à cœur, au groupe socialiste : celui des anciens combattants d'Afrique du Nord...

M. François Rochebloine. Très bien ! Vous avez raison !

M. Augustin Bonrepaux. ... et celui des retraités agricoles oubliés pendant quatre ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Nous espérons bien, monsieur le ministre, que vous nous aiderez à leur donner satisfaction.

M. Patrick Ollier. Le seul rattrapage a été fait par le Gouvernement Balladur !

M. Augustin Bonrepaux. En conclusion, ce projet de budget traduit une véritable rupture. Il maîtrise les comptes de la nation et garantit l'avenir de celle-ci au sein de l'Europe. Il engage une véritable redistribution en faveur des classes moyennes et modestes. Il garantit la solidarité et prépare l'avenir de notre jeunesse.

Mme Christine Boutin. Déclarations d'intention !

M. Augustin Bonrepaux. Ce sont les orientations qu'attendent les Français. C'est pourquoi le groupe socialiste vous apportera son soutien, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Christine Boutin. Et la fracture sociale ?

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sarkozy.

M. Nicolas Sarkozy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous y voilà !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Comme vous dites ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy. Le débat budgétaire est l'occasion de sortir des incantations, des déclarations ou des pétitions de principe, des mots, des phrases et, pour chacun de nous, de juger en connaissance de cause les actes et les décisions.

Ce débat ne porte pas simplement sur votre budget, messieurs les ministres, mais sur l'ensemble de votre stratégie économique dont le budget est une illustration, puisqu'il indique les moyens mis au service d'une politique économique. Le budget doit être, dans cet hémicycle, l'occasion d'un vrai et grand débat. Notre démocratie a trop souffert dans le passé de ne pas avoir le courage d'assumer des débats...

M. Jean Glavany. C'est bien vrai !

M. Nicolas Sarkozy. ... où l'on s'affronte, conviction contre conviction, force contre force, sans essayer de masquer ses points de divergence.

Monsieur le ministre des finances, pour être sûr de ne pas me tromper...

M. Jean Glavany. Ça va être dur !

M. Nicolas Sarkozy. ... je partirai des objectifs que vous assignez au gouvernement de M. Jospin en matière économique et pour juger, en toute bonne foi, de la pertinence des moyens que vous vous donnez pour les atteindre.

Si j'ai bien compris, vous vous êtes fixé quatre objectifs. D'abord, vous nous dites que la croissance est de retour mais que ce n'est pas suffisant et qu'il faut soutenir la consommation. Ensuite, qu'il faut faire l'euro et respecter les 3 %. Mais attention, ajoutez-vous, l'économie, ce n'est pas que de la technique – ce sont les propres mots de M. Strauss-Kahn, et il a raison – c'est aussi de la psychologie, et il faut redonner confiance aux Français. Enfin, vous nous expliquez qu'au nom de la solidarité, il faut faire payer les catégories aisées.

Soutenir la consommation. Au risque de vous étonner, je dirai que vous avez raison.

M. Jean Glavany. Voilà un homme qui n'est pas secrétaire !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ça ne va pas durer !

M. Nicolas Sarkozy. Attendez, monsieur Emmanuelli, vous risquez de ne pas être déçu.

Soutenir la consommation, c'est un bon objectif. Effectivement, depuis plusieurs années, l'atonie de la consommation dans notre pays pose un problème structurel majeur. Je n'en ai que plus de force pour m'étonner qu'un objectif si positif vous conduise à la conclusion que l'on doit absolument augmenter les prélèvements obligatoires !

M. Jean Glavany. Ça vous va bien de dire ça !

M. Nicolas Sarkozy. Où sont passées, monsieur le ministre des finances, vos très remarquables déclarations estivales ? Vous n'étiez pas alors avare de commentaires pour nous indiquer que, compte tenu du niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays, vous vous faisiez fort de respecter l'objectif des 3 %, de construire l'euro et de ne pas alourdir ces prélèvements.

M. Jean-Louis Idiart. C'est le cas !

M. Nicolas Sarkozy. Quitte à vous décevoir, je préfère le Dominique Strauss-Kahn du mois de juillet plutôt que celui du mois d'octobre qui nous présente son budget.

M. Jean Glavany. Il faut évoluer avec les saisons !

M. Nicolas Sarkozy. Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris dans l'intervention de M. Bonrepaux, (*Sourires*) hormis qu'il se plaignait, avec juste raison, que les prélèvements obligatoires dans notre pays étaient trop importants.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Par votre faute !

M. Nicolas Sarkozy. Au nom de quelle logique M. Bonrepaux – qui a raison en l'occurrence ! – en tire-t-il la conclusion qu'il faut s'empresse de soutenir un gouvernement qui propose une augmentation desdits prélèvements obligatoires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Augustin Bonrepaux. Il n'a rien compris !

M. Nicolas Sarkozy. Foin des querelles de chiffres ! Les augmentez-vous de 60 milliards, de 50 milliards ou, si on ne tient pas compte de la réforme Juppé, de 34 milliards, ...

M. Jean Glavany. On ne les augmentera jamais autant que vous !

M. Nicolas Sarkozy. ... une chose est sûre, et je m'en tiendrai là pour ne pas polémiquer : vous augmentez les prélèvements obligatoires, ce qui est contradictoire avec votre objectif, par ailleurs excellent, de soutenir la consommation.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous n'avez rien démontré du tout !

M. Nicolas Sarkozy. J'appelle tout de même votre attention sur le fait que nous sommes arrivés à 46 % au moins de prélèvements obligatoires...

M. Jean Glavany. Prouvez-le !

M. Nicolas Sarkozy. ... alors que l'Allemagne, notre principal partenaire est à 39,1 %. Quant aux deux pays qui réussissent mieux que nous dans la lutte contre le chômage, la Grande-Bretagne est à dix points en dessous de nous et les Etats-Unis à 27,6 %. (*Protestations sur les bancs de groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Nous sommes en France !

M. Nicolas Sarkozy. Monsieur Strauss-Kahn, vous êtes un homme dont la compétence en la matière et l'intérêt pour les questions économiques ne sauraient être mis en doute par personne. Ne voyez-vous pas comme nous que notre pays s'enferme dans un tryptique infernal :...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Quelle arrogance !

M. Nicolas Sarkozy. ... des dépenses publiques plus élevées, des impôts plus lourds et un chômage plus fort ?

C'est vrai que l'an passé, comme nous l'avions fait avec M. Balladur en 1994,...

M. Pierre Forgues. Cela a été une réussite !

M. Nicolas Sarkozy. ... Alain Juppé avait décidé d'engager sur plusieurs années une réforme par la baisse de l'impôt sur le revenu. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Je considère que vous avez tort de revenir sur cette baisse.

M. Jean Glavany. Et le creusement des déficits ! Et la dérive des comptes ? Ce n'est pas raisonnable !

M. Nicolas Sarkozy. Revenir sur cette baisse, c'est une erreur économique, stratégique, politique, qui ne vous amènera à rien dans votre objectif pourtant louable de soutenir la consommation. J'avoue ne pas avoir tellement compris.

Et puis vous manquez de chance. On ne peut pas vous en faire le reproche...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Oui, on en connaît d'autres !

M. Jean Glavany. C'est même pour ça qu'on est là !

M. Nicolas Sarkozy. ... mais le moins qu'on puisse dire, c'est que la tâche de ministre des finances est si difficile que mieux vaut avoir un peu de chance, encore que je ne fasse pas mien ce proverbe « La baraka fait partie de la bonne gestion ». Malgré tout, quand on est au Gouvernement, c'est si difficile, pour vous, comme cela l'a été hier pour nous, qu'il vaut mieux avoir de la chance.

Les taux d'intérêt, notamment les taux à trois mois, avaient été réduits ces dernières années de moitié, passant de 8 à 4 %. Vous êtes au gouvernement depuis quatre mois...

M. Nicolas Sarkozy. ... mais, manque de chance, vous arrivez et, quatre mois après, les taux d'intérêt augmentent. Certes, la hausse est peu élevée, certes, on ne peut pas dire que c'est votre faute...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ah bon !

M. Pierre Forgues. C'est le complot international !

M. Nicolas Sarkozy. ... mais convenons ensemble, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que la Banque de France et le conseil politique monétaire n'ont rien trouvé de suffisamment rassurant dans votre politique économique pour éviter de suivre l'exemple de la Bundesbank ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. On le leur demandera !

M. Nicolas Sarkozy. En disant cela, je me contente d'un jugement objectif ! En signalant qu'en plus, vous n'avez pas de chance, je ne porte pas atteinte à votre compétence.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous faites le pitre !

M. Nicolas Sarkozy. Je souligne un fait qui me paraît d'évidence.

D'ailleurs, pour en terminer avec cette affaire de soutien à la consommation, je voudrais me permettre une recommandation, sans être sûr d'être écouté. Elle concerne le climat social. Je ne vois pas bien, en effet, ce qu'apporte au soutien à la consommation la détérioration du climat social.

Mme Christine Boutin. Absolument !

M. Nicolas Sarkozy. Depuis septembre, vous multipliez les occasions.

Vous donnez l'occasion aux familles de descendre dans la rue, (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) alors qu'elles sont la cause même de la consommation d'un pays. Elles n'avaient jamais fait cela. Je ne vois pas bien ce que cette mobilisation des familles apporte à votre objectif de soutien à la consommation.

Le plus curieux, c'est d'aller vous fâcher avec l'ensemble des chefs d'entreprise, de provoquer une crise au CNPF et à la CGPME au moment même où vous leur dites : faites un effort, on diminue le temps de travail, vous allez créer des emplois. Non, je ne vois pas bien l'intérêt de cette dégradation du climat social pour le soutien à la consommation.

Attention, répondez-vous, nous avons trouvé l'idée magique. Grâce à la réduction du temps de travail, on va créer des emplois.

Mais lorsque vous êtes passé de quarante à trente-neuf heures, il y avait en France 1 500 000 chômeurs. Cinq ans après, il y en avait un million de plus. Et vous nous proposez aujourd'hui de faire cinq fois mieux en matière de réduction du temps de travail ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ne craignez-vous pas le soir, monsieur Strauss-Kahn, quand vous rentrez à Bercy, que le résultat soit cinq fois pire ?

M. Jean Glavany. Que c'est drôle !

M. Pierre Forgues. Il se croit au cirque !

M. Nicolas Sarkozy. S'agissant d'un enjeu aussi majeur, on est en droit de se poser la question.

Il y a mieux, l'affaire de la confiance dans l'avenir. Le Gouvernement a raison, en effet : sans confiance dans l'avenir, il n'y a pas de prospérité économique. J'aimerais là encore comprendre.

M. Jean Glavany. Décidément, vous ne comprenez rien !

M. Nicolas Sarkozy. Qu'amène à la confiance dans l'avenir le fait que nos concitoyens n'aient plus confiance du tout – ce n'est déjà pas brillant et sans doute en sommes-nous tous responsables (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) – dans la parole de l'État ?

Personnellement, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne suis pas de ceux qui, par principe, sont opposés à la rétroactivité fiscale. Elle peut être utile pour des raisons techniques, pour des raisons d'exécution budgétaire et dans le cadre d'une réforme globale des impositions.

Mais là, je voudrais vous rappeler une anecdote. En 1984, M. Mauroy était revenu sur la parole de l'Etat à propos de l'exonération de la taxe sur le foncier bâti. Dix ans après, lorsque je suis arrivé au ministère du budget, je continuais à recevoir du courrier à ce sujet ! C'est dire combien il est sensible, et il devrait concerner tout le monde sur les bancs de cette assemblée. Nos concitoyens ont besoin de respecter la parole de l'Etat, quelle que soit la couleur des gouvernements en place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Glavany. Nous pourrions rappeler vos reniements !

M. Nicolas Sarkozy. Vous, vous n'attendez pas trois ans. C'est votre premier budget, et vous touchez déjà à la rétroactivité fiscale pour les familles et pour l'emploi.

Il est vrai que le gouvernement de M. Balladur avait décidé de doubler les avantages fiscaux en matière d'emplois familiaux.

M. Augustin Bonrepaux. Tripler !

Mme Christine Boutin. C'était très bien !

M. Nicolas Sarkozy. J'avais été très étonné, monsieur Bonrepaux, du résultat, car nous avons réussi à créer ainsi 200 000 emplois.

Mme Christine Boutin. Absolument !

M. Nicolas Sarkozy. Autrement dit, nous avons une création d'emplois exponentielle par rapport à l'augmentation de l'avantage.

M. Patrick Ollier. Exactement !

M. Nicolas Sarkozy. Mais, à la demande du Premier ministre, M. Bonrepaux et M. Migaud, qui ont participé aux débats à l'époque, en sont les témoins, j'avais refusé ce cet avantage soit rétroactif pour éviter l'effet d'aubaine. Nous avons indiqué que ce dispositif, voté dans le cadre de la loi de finances de 1995, ne pouvait pas s'appliquer à l'année 1995 – cela aurait conduit à accorder des avantages fiscaux pour des emplois qui auraient été créés de toute façon.

M. Pierre Hellier. C'est vrai.

M. Nicolas Sarkozy. Nous sommes aujourd'hui en droit de vous demander au nom des familles de ne pas pénaliser celles-ci en faisant de la rétroactivité fiscale...

M. Jean Marsaudon. Très bien !

M. Nicolas Sarkozy. ... dans la mesure où nous leur avons refusé cette rétroactivité au moment où nous avons créé le processus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'argument ne vous aura pas échappé : je ne comprends pas pourquoi il n'en va pas de même pour les familles et pour les défiscalisations concernant les DOM-TOM. Les avantages prendront fin au moment de l'annonce de la mesure, ce qui a de tout temps été la règle, c'est-à-dire grosso modo vers la fin du mois de septembre 1997, alors que les familles devraient être pénalisées, la rétroactivité fiscale remontant à une année.

Mme Christine Boutin. C'est de l'acharnement !

M. Nicolas Sarkozy. De grâce, il ne s'agit pas d'une affaire de gauche ou de droite, de majorité ou d'opposition, il s'agit de la parole de l'Etat, de la crédibilité des hommes politiques...

M. Jean Glavany. Ça vous va bien !

M. Nicolas Sarkozy. ... et de l'impact des dispositifs fiscaux que vous aurez à mettre en œuvre dans l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Glavany. La parole de l'Etat vue par vous !

M. Nicolas Sarkozy. S'agissant toujours de la confiance, je voudrais dire un mot de l'épargne, cette malheureuse épargne évoquée par M. Bonrepaux.

Qui sont les épargnants ? Essentiellement deux grandes catégories de nos concitoyens.

Il y a d'abord ceux qui préparent leur retraite, des Français qui vous ont écoutés, mes chers collègues, sur tous les bancs de l'Assemblée. On leur a dit de faire attention, que, demain, les retraites seraient mise en cause, quels que soient nos efforts pour défendre le régime de répartition, auquel je suis très attaché et qui a bénéficié d'une réforme courageuse – souvenez-vous de la réforme que ne voulait pas faire Michel Rocard et qu'Edouard Balladur, son gouvernement et la majorité d'alors ont bien voulu assumer.

M. Augustin Bonrepaux. Cela prouve que votre gestion était calamiteuse quand même !

M. Nicolas Sarkozy. On leur a dit à ces Français qu'il n'y aurait pas assez d'argent pour garantir les retraites, que la retraite de base était gravement mise en cause, que les régimes complémentaires de l'Agirc et de l'Arrco eux-mêmes connaîtraient de graves difficultés financières. On leur a expliqué qu'ils devraient épargner, et nous avons décidé de lancer une grande réforme, à la demande du groupe UDF, acceptée par le gouvernement d'Alain Juppé,...

M. Gérard Bapt. Vous n'avez pas eu le temps !

M. Nicolas Sarkozy. ... la création des fonds de pension. Non seulement vous revenez sur la création des fonds de pension, ce qui est parfaitement votre droit...

M. Pierre Forgues. C'est une promesse !

M. Nicolas Sarkozy. ... mais vous en tirez la conclusion qu'il faut surtaxer l'épargne.

J'ai fait un petit calcul. Si j'ajoute toutes vos mesures, les épargnants français devront supporter une augmentation de 345 % de la taxation sur leur épargne.

M. Jean Tardito. Sur quelle base ?

M. Nicolas Sarkozy. Si on ajoute les 4,1 points de CSG, l'élargissement de l'assiette des prélèvements sociaux de 2,5 points et la création d'une nouvelle taxe sur l'assurance-vie, on multiplie par trois et demi la taxation sur l'épargne.

M. Patrick Ollier. Eh oui, ce sont les chiffres.

M. Nicolas Sarkozy. Comment voulez-vous que les Français, à qui on explique qu'il n'y aura pas d'argent pour payer leur retraite, comprennent que, pour faire face à cette retraite demain, ils ne peuvent plus faire d'économies ?

M. Jean Glavany. Comment voulez-vous qu'ils vous croient ?

M. Nicolas Sarkozy. Il y a une deuxième catégorie d'épargnants, ceux qui épargnent par précaution, qui se disent : si demain j'ai un coup dur, si je suis au chômage, il faut bien que j'ai des économies devant moi pour y faire face pour moi-même et ma famille.

M. Jean-Louis Idiart. Ils ont confiance en nous !

M. Nicolas Sarkozy. Je ne comprends donc pas pourquoi, alors que 45 % des ménages français détiennent au moins un contrat d'assurance-vie...

M. Alain Ferry. Exact !

M. Nicolas Sarkozy. ... vous proposez de diminuer les rendements de ces contrats de 18 %. C'est totalement incohérent !

En outre, monsieur le ministre des finances, qui va financer le déficit de l'Etat ? Vous avez essayé de nous en coller une partie sur le dos, mais, si les Français n'épargnent plus, qui épargnera et qui financera le déficit de l'Etat ? N'avez-vous pas compris le raisonnement ? Quand l'épargne est abondante, elle est bon marché et les taux d'intérêt baissent. Quand l'épargne est rare, les taux d'intérêt montent. Vous ne pourrez plus alors refinancer votre dette.

S'agissant des plans d'épargne en actions, voilà qu'on invente une nouvelle taxation, à 10 %, pour ceux qui ont des actions et qui les gardent au-delà de cinq ans, c'est-à-dire une épargne longue, celle qui profite à nos entreprises ! C'est ce qui permet d'avoir de l'argent bon marché. Une telle taxation, c'est une erreur économique grave.

Vous vous plaignez à juste titre que le taux d'investissement des entreprises ait diminué ces six dernières années. Vos chiffres sont implacables. On est passé de 18,9 à 15,7 %. Franchement, croyez-vous que vous allez renforcer les capacités d'investissement des entreprises dans notre pays, alors que nous en avons besoin, que ce peut être un sujet de consensus, en taxant l'épargne ? N'avez-vous pas compris de façon aveuglante que l'épargne et les investissements, c'est le même argent, le même raisonnement et le même principe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française – Exclamations sur les bancs des groupes socialistes.*)

M. Jean Glavany. Quel talent !

M. Pierre Forgues. Arrêtez-le !

M. Nicolas Sarkozy. Un mot sur l'euro. Vous nous dites, monsieur le ministre des finances, avec un certain courage, compte tenu de ce qu'est votre majorité plurielle, qu'il faut faire l'euro et respecter les critères, et je ne veux pas boudier mon soutien. Compte tenu de ce qu'est votre majorité, la tâche n'est pas facile, mais vous le dites et c'est très bien.

Moi, je considère que la construction européenne est un avantage pour la France et que l'euro est une bonne nouvelle pour nos entreprises, mais en avez-vous tiré toutes les conséquences ?

S'agissant de l'objectif de réduction des déficits à 3 % du PIB, que cela vous plaise ou non, il va falloir réduire les dépenses publiques. Il n'y aura pas d'autre choix. Or peut-on me citer un seul exemple dans ce budget de la réduction du train de vie de l'Etat ? Les dépenses de fonctionnement augmentent du double de l'inflation. Il n'y a pas une seule économie ! En revanche, pour les dépenses d'investissement, on sabre et vous n'y avez pas été avec le dos de la cuillère !

M. Augustin Bonrepaux. Arrêtez ! Ce n'est pas vrai !

M. Nicolas Sarkozy. En la matière, monsieur Strauss-Khan, je vous rends hommage. Votre poids politique dans le Gouvernement est très largement supérieur à celui

du ministère de la défense qui n'a pas pu défendre beaucoup le budget de nos militaires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

S'agissant des dépenses de fonctionnement, pas une économie ! Mieux, mes chers collègues...

M. Jean Glavany. Quelle médiocrité !

M. Nicolas Sarkozy. ... nous avons appris l'autre semaine, sans que cela fasse l'objet de plus amples commentaires, simplement par un communiqué, que le Gouvernement avait décidé tout à coup de prolonger de cinq ans le remboursement du RDS. Savez-vous que ce sont 150 milliards de francs d'impôts supplémentaires que l'on prélève ainsi sur les français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Glavany. Qui a créé le RDS, au fait ?

M. Augustin Bonrepaux. Qui a créé la dette ?

M. Nicolas Sarkozy. Je suis en droit de poser la question : mes chers collègues, avez-vous entendu parler de la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie ? Plutôt que de vous précipiter sur une mesure de ce type, pourquoi ne pratiquez-vous pas la maîtrise des dépenses ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Glavany. Qui a créé la dette ? Qui a créé le RDS ?

M. Nicolas Sarkozy. Cinq années de plus, 150 milliards sur tout le monde ! Là, il ne s'agit pas de familles aisées, contre les autres. Tout le monde paie le RDS.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Tout à fait !

M. Nicolas Sarkozy. Cinq ans de plus, alors qu'on a oublié la maîtrise des dépenses !

M. Gérard Bapt. C'est le déficit de l'an dernier !

M. Nicolas Sarkozy. Mieux encore, l'affaire des emplois Aubry ! Ah, monsieur le ministre des finances, il m'arrive souvent de penser à vous, à propos de notre ministre du travail ! Cela ne doit pas être facile tous les jours !

M. Jean Glavany. C'est de la haute politique ! A un très haut niveau !

M. Nicolas Sarkozy. Naturellement, ce ne sont pas les personnes qui sont en cause, mais cet acharnement de Mme Aubry à vouloir dépenser l'argent qu'elle n'a pas.

J'ai regardé avec attention le financement des emplois publics. Coup de chance ! Vous n'avez pas de la malchance... Cette année, les emplois Aubry coûtent 8 milliards de francs.

M. Gérard Bapt. Pas étonnant que Juppé ne vous ait pas repris dans son Gouvernement !

M. Jean-Louis Idiart. Sarko revient, les autres s'en vont !

M. Nicolas Sarkozy. Les emplois Aubry sont financés de la manière suivante : 4 milliards que l'on récupère sur les intérêts de la dette – je ne reviendrai pas sur la déci-

sion de la Banque de France, c'est fini –, et 4 milliards sur le budget d'investissement de l'armée, je n'y reviendrai pas. On ne peut tout de même pas faire le coup chaque année, surtout lorsque l'on est attaché à ce que la France puisse défendre son indépendance et sa sécurité.

Or cela va coûter 29 milliards en 1998 et 35 milliards en 1999. Monsieur Strauss-Kahn, vous êtes en train, je vous le dis solennellement, de refaire le coup de Michel Rocard avec le RMI. En 1989, je l'ai voté, mais rappelez-vous, M. Rocard l'avait évalué à 6 milliards de francs. Deux ans après, la facture avait doublé ! Cette année, on en est à 23 milliards. Aucune recette en face ! Que ferons-nous les années suivantes quand le dispositif Aubry aura pris sa vitesse de croisière ? Trente-cinq milliards, c'est 12 % des recettes annuelles de l'impôt sur le revenu !

Quant aux trente-cinq heures...

M. Pierre Forgues. Arrêtez-le !

M. Nicolas Sarkozy. ... j'aimerais que l'on nous explique combien cela va coûter. Comment allez-vous les financer ? On nous explique qu'en 1998, ce sera 5 milliards. Pour les années suivantes, dix à quinze fois plus. D'où vient cette conviction que la France doit passer aux trente-cinq heures ?

Dans la métallurgie allemande, par exemple (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) cette revendication d'IG Metall a coûté 18 % d'emplois. Le secrétaire général adjoint de la confédération européenne des syndicats et le syndicat IG Metall lui-même ont refusé de reprendre ce slogan. Partout dans le monde, on considère que c'est dangereux en matière d'emploi.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Sauf en Italie !

M. Nicolas Sarkozy. Pourquoi voulez-vous qu'en France les choses soient différentes ?

Enfin, j'en terminerai par les catégories aisées. Je suis de ceux qui pensent que la redistribution est parfaitement nécessaire, parce qu'il faut payer la politique sociale et payer les services publics.

M. Jean Glavany. Il va falloir conclure !

M. Nicolas Sarkozy. Mais expliquez-moi qui sont les familles aisées ?

M. Pierre Forgues. Neuilly, non ?

M. Nicolas Sarkozy. Il y a un million de veuves. Vous plafonnez l'avantage fiscal assuré par la demi-part dont elles bénéficient. Toutes les veuves qui auraient dû payer entre 3 000 et 16 000 francs d'impôts sans la demi-part seront assujetties. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Christine Boutin. C'est honteux !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Jean Glavany. C'est du pur mensonge ! Vous dépassez votre temps de parole et, en plus, vous mentez ! Cela fait beaucoup !

M. Nicolas Sarkozy. Cela correspond à un salaire moyen de 7 500 francs par mois. J'ai fait, moi aussi, mes calculs, monsieur le ministre ! A l'époque, vous bénéficiiez de renseignements privilégiés. Ne nous interdisez pas de faire fonctionner nous aussi les caleulettes. Si vous montiez le plafond à 5 000 francs, cela toucherait des personnes seules, veuves et divorcées, à partir de 10 000 francs de revenu mensuel, c'est-à-dire un revenu inférieur au revenu moyen des Français !

De nombreux députés du groupe socialiste. C'est faux !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est vrai !

S'agissant de l'AGED, 65 000 personnes sont touchées. Avez-vous pensé aux 65 000 employés ? Est-ce une grande conquête sociale de la gauche revenue au pouvoir que de mettre des femmes en demeure de choisir entre leur vie familiale et leur vie professionnelle ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh oui, c'est aujourd'hui à l'opposition, à la droite, de défendre la liberté de choix pour les familles !

M. Jean Glavany. Concluez !

M. Nicolas Sarkozy. C'est un calcul idéologique, c'est une erreur économique, c'est une faute politique grave !

Enfin, il y a la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.

M. le président. Mon cher collègue, il faut vraiment conclure ! Cela fait des écarts importants dans les temps de parole.

M. Jean Glavany. Il faut respecter la présidence !

M. Nicolas Sarkozy. Lors du prochain budget, monsieur Sautter, viendrez-vous devant l'Assemblée pour expliquer aux Français ébahis que ce qui vaut pour les cotisations et les prestations familiales vaudra demain pour les cotisations d'assurance maladie et le remboursement de l'assurance maladie ? Les cotisations sont déplafonnées. Si vous supprimez les prestations à ceux qui paient des cotisations déplafonnées, vous prenez le risque de démanteler l'ensemble de la sécurité sociale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Mme Christine Boutin. C'est le vrai problème !

M. Nicolas Sarkozy. ... car c'est tout le principe de l'assurance qui est remis en question. Quand dira-t-on aux Français : vous gagnez trop d'argent pour être remboursés de votre maladie ?

En un mot, votre politique conduira à moins de famille, à plus d'impôts, à plus de dépenses et, hélas ! pour les Français, à beaucoup plus de chômage ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, dont plusieurs députés se lèvent, et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Avant de répondre aux cinq orateurs, dans l'ordre, je voudrais saluer le dernier qui a au moins le bonheur de redonner un peu de cœur à une opposition parfois un peu défaite ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Glavany. Sarko, le retour !

Mme Christine Boutin. Gardez vos appréciations !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vois avec plaisir que vous retrouvez dans le porte-parole du RPR quelqu'un qui porte haut vos couleurs, et il faut le saluer pour cela, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond !

M. Eric Doligé. Pour nous, tout va très bien, ne vous inquiétez pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Alors continuons ainsi et ne changeons plus jamais rien ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Monsieur Bocquet, vous avez fait de nombreuses propositions. Il faut baisser la TVA, nous en sommes d'accord. Bien entendu, pour cela, il faut des ressources et, cette année, elles étaient rares, tout le monde sait bien pourquoi. Nous avons fait un petit effort. Rapporté au PIB, ce prélèvement passera de 7,2 à 7,1 %. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est un début et, bien entendu, il faudra que nous continuions dans ce sens l'année prochaine pour revenir petit à petit sur la hausse que l'ancienne majorité nous a laissée. Je retiens votre message. C'est celui de l'ensemble de la gauche.

Vous avez également proposé de lier l'impôt sur les sociétés à l'emploi. Comme vous l'avez vu, on trouve dans le projet de budget une tentative en ce sens, encore modeste, mais toujours pour les mêmes raisons. Il s'agit d'une expérience puisque cela n'a jamais été tenté dans d'autres pays. On nous a toujours dit qu'il était impossible de lier l'impôt à l'emploi. Nous l'avons fait. Nous verrons quelle sera l'efficacité de la mesure. Et si, comme je le crois, elle se révèle effectivement efficace, nous pourrions renforcer le dispositif l'année prochaine et aller dans le sens que vous indiquiez.

Vous vous êtes inquiété, monsieur Bocquet, de la situation du budget des anciens combattants. Plusieurs remarques ont été faites en ce sens par de nombreux députés de la majorité et par la commission des finances. Nous verrons ensemble, le moment venu, quels amendements peuvent être retenus.

M. Marc-Philippe Daubresse. Des remarques ont été également faites en commission !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je viens de le dire. Il faut écouter des deux oreilles, monsieur le député !

Le Gouvernement proposera une mesure propre à remonter quelque peu ce budget qui, en effet, semble avoir été un peu sous-calibré.

J'ai bien noté ce que vous disiez sur les arsenaux et sur la nécessité de discuter avec chacune des parties. Vous conviendrez avec moi que c'est un sujet bien compliqué, bien difficile, car nous héritons d'arsenaux en très mauvais état. Ce n'est évidemment pas la responsabilité des salariés qui y travaillent si la situation est celle que l'on constate. Les discussions qui se sont engagées entre le ministre de la défense et les représentants des personnels doivent donc continuer, qu'il s'agisse du GIAT, de la DCN, bref de tout ce qui d'une manière ou d'une autre relève du ministère de la défense, pour voir ensemble comment l'évolution pourra être conduite. Pour ce qui est des industries de défense, vous l'avez vu, cette évolution est accompagnée. Il faut que ce qui relève directement de l'Etat fasse aussi l'objet de concertations. Reconnaissons ensemble que ce secteur nous a été laissé dans un état bien délicat.

En matière de retraites agricoles – sujet qui a également été abordé par M. Augustin Bonrepaux et sur lequel je reviendrai un peu plus longuement tout à l'heure – oui, il faut faire quelque chose. Il convient d'amender assez fortement ce qui est prévu dans le budget. Nous savons que ces retraites sont aujourd'hui à un niveau extrêmement faible : 1 200 francs. Elles doivent,

dès 1998, faire l'objet d'une progression considérable. Je ne sais pas si nous pourrions parcourir tout le chemin nécessaire en un an, en tout cas, nous le ferons en deux. Et il faudra bien que, dès l'année prochaine, à ces 1 200 francs s'ajoutent plusieurs centaines de francs. Je n'entre pas dans les détails, j'y reviendrai à l'occasion de la discussion de l'article concerné. Mais croyez bien que vos remarques ont été entendues.

M. Jean-Louis Bianco. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez évoqué, monsieur Bocquet, le pacte de stabilité signé par le gouvernement précédent avec les collectivités territoriales et qui s'achèvera à la fin de l'année 1998. Il faudra durant l'année qui vient, que nous discussions des modalités à mettre en œuvre pour le remplacer et qui, j'en suis bien d'accord avec vous, ne pourront pas prendre la même forme.

En 1998, la situation sera celle prévue par le pacte, puisqu'il faut, comme le dirait M. Sarkozy, respecter la parole de l'Etat – et c'est ce que nous allons faire. Pour autant, il fallait faire quelque chose pour les communes, car le sort que leur avait fait l'ancienne majorité n'était pas bien enviable. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé que, pour 1998, il n'y aurait aucune hausse de cotisations à la CNRACL,...

M. Nicolas Forissier. Il faut revoir les bases !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... même si, comme nous le savons et comme vous l'avez souligné, la caisse est dans une situation délicate. Il faudra en ce domaine également discuter des aménagements qui devront lui être apportés pour l'avenir. Je pense que tous les maires – ils sont nombreux dans cette assemblée – se réjouiront du fait que, contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, le projet de loi de finances ne prévoit aucune hausse des cotisations à la CNRACL.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. Marc Laffineur. Il n'y a pas eu de hausse l'an dernier !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez, monsieur Bocquet, parlé de la taxe d'habitation, un sujet qui agite beaucoup l'ensemble des députés de la majorité. M. Bonrepaux en a également dit un mot.

En ce domaine, nous agissons au moins dans deux directions : d'une part, sur le plafond d'exonération ; d'autre part, sur le versement ou non de la cotisation minimale. Nos gestes seront importants dans les deux cas. Je crois que la majorité en sera satisfaite, et l'opposition certainement aussi, même si c'est elle qui avait fait le mouvement dans un sens qu'il faut aujourd'hui corriger.

Vos propositions, monsieur Bocquet, ont été entendues par le Gouvernement et je pense que vous n'aurez pas à critiquer les mesures qui vous seront soumises lorsque seront examinés les articles sur cette question.

J'ai bien entendu votre proposition de procéder à un emprunt obligatoire. Notre objectif à tous est bien de limiter le déficit. Tant que l'emprunt non obligatoire suffit, laissons les choses en l'état. S'il fallait, un jour, rendre l'emprunt obligatoire, comme cela a été le cas dans le passé pour la sécheresse ou d'autres choses de ce genre, nous aviserons. Toutefois, je pense que la politique du Gouvernement permettra d'éviter d'aboutir à de telles extrémités et que nous pourrions nous contenter des procédures d'emprunt traditionnelles.

Vous vous êtes inquiété aussi, monsieur le président du groupe communiste – et vous n'avez d'ailleurs pas été le seul à le faire – de la relance de l'investissement civil, en soulignant que celui-ci restait inférieur à l'investissement militaire. Non, ce n'est pas le cas et, sur ce point, je dois corriger vos propos. En effet, pour voir quel est l'investissement civil, il faut prendre en compte non seulement l'investissement budgétaire qui le concerne directement mais aussi, bien sûr, les différents comptes d'affectation spéciale, lesquels conduisent à de l'investissement. Peu importe pour les entreprises auprès desquelles sont passées les commandes que les financements viennent des comptes d'affectation spéciale ou directement du budget général.

Selon un calcul précis, que j'aurais sans doute dû vous fournir préalablement à ce débat, le budget d'investissement civil sera, pour la première fois depuis longtemps, supérieur – très légèrement, j'en conviens – au budget d'investissement militaire : 81,6 contre 81. Je suis d'accord que l'écart n'est pas grand. Mais, fait plus significatif, le budget d'investissement civil augmente de 5,6 % ce qui, comparé à l'ensemble des chiffres du budget, vous le reconnaitrez, n'est pas complètement négligeable.

Pour financer la santé, vous avez proposé de taxer les laboratoires et les revenus financiers. C'est un point que vous serez conduit à examiner à l'occasion de la discussion de la loi de financement de la sécurité sociale, comme tous les sujets relatifs aux problèmes de santé. Nous nous intéressons aujourd'hui au budget général de l'Etat et, même si le ministre des finances est responsable de l'équilibre de l'ensemble des comptes publics, il n'est pas responsable des modalités de ces comptes lorsqu'il s'agit des comptes sociaux.

Enfin, monsieur Bocquet, je veux vous remercier du jugement d'ensemble que vous avez porté sur le budget et qui vous a conduit à l'approuver. Pas un instant je n'ai douté de votre approbation et j'ai même senti une certaine chaleur dans vos propos. Je vous remercie d'autant plus que vous avez eu la gentillesse, pour caractériser le budget, de reprendre les termes que j'emploie moi-même, ceux de « croissance solidaire », termes que d'ailleurs d'autres orateurs ont repris après vous.

Il est bon que nous tombions au moins d'accord sur l'orientation, mais notre accord va bien au-delà de celle-ci. C'est en effet la croissance solidaire que nous essayons ensemble, au sein de la majorité, de mettre en œuvre.

Monsieur Méhaignerie, vous avez commencé, comme il convenait – on ne peut pas attendre de l'opposition qu'elle vienne nous soutenir, sinon ce ne serait plus l'opposition –, en évoquant un thème que M. Sarkozy a également repris – je n'y reviendrai donc pas deux fois –, thème qui est un peu récurrent dans cette assemblée et qui consiste à dire que les prélèvements obligatoires ne baisseraient pas et même qu'ils augmenteraient.

M. Francis Delattre. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si vous m'y autorisez, je vais m'arrêter un instant sur ce thème, car il faut tout de même que cet abcès soit vidé. Chacun, ensuite, portera le jugement qu'il veut, mais il convient, au moins, que les chiffres et les faits soient clairs tous les esprits.

Vous dites, monsieur Méhaignerie qu'il est faux d'affirmer que les prélèvements obligatoires baissent puisque, en 1997, le taux est de 45,5 %. Mais, monsieur Méhaignerie, ce pourcentage de 45,5 %, c'est celui de la loi de

finances initiale, et non la réalité de 1997. Que la loi de finances initiale ait été erronée, reconnaissez que j'en suis assez peu responsable. Dans ces conditions, si l'on veut parler sérieusement, on ne peut pas se référer à la loi de finances initiale qui, chacun le sait, a été erronée sur de nombreux points, comme en attestent l'audit qui en a été fait, les corrections qui lui ont été apportées et comme l'a confirmé le Premier ministre Alain Juppé lui-même lorsqu'il a transmis ses pouvoirs au Premier ministre actuel. Ne prenons pas comme référence ces 45,5 % qui n'ont d'autre signification que celle d'avoir été écrits mais qui ne se vérifient pas. Référons-nous à la réalité.

Quelle est cette réalité ? La réalité, c'est 46 %. Vous me rétorquerez, et vous n'aurez peut-être pas totalement tort, que l'intégralité des 46 % n'est pas imputable à l'ancienne majorité. Pour expliquer pourquoi, je vais exposer quelle est la situation. La situation, c'est que les recettes votées par l'ancienne majorité n'ont pas été au rendez-vous, et ce pour des raisons que je me refuse d'analyser. Je ne veux même pas critiquer le gouvernement précédent en disant qu'il avait surestimé les recettes. Je dis seulement que les recettes n'étaient pas au rendez-vous. Point !

L'audit a mis en évidence qu'il manquait 21 milliards et qu'il y avait un excédent de dépenses de 12 milliards. Comme on savait très bien qu'il n'était pas possible de récupérer en milieu d'année 33 milliards sur les dépenses – cela correspond, sur une année pleine, à 60 milliards d'économies et personne n'a jamais réussi un tel prodige –, nous avons entrepris de reconstituer les recettes qui manquaient, d'où le prélèvement sur l'impôt sur les sociétés.

Si la situation du mois de juillet avait perduré, nous aurions à la fin de l'année retrouvé exactement les recettes que vous aviez votées. Elles avaient baissé en cours d'année pour des raisons économiques. On les aurait reconstituées et on aurait retrouvé le niveau.

Toutefois la croissance économique s'accélérait, la somme des prélèvements de 1997 sera un peu supérieure au montant que vous aviez voté : elle le dépassera de 8 milliards environ, soit 0,1 point du PIB. On peut donc espérer avoir un peu plus à la fin de l'année.

D'une autre manière, il est possible de dire que nous aurions pu décider d'une hausse moins importante de l'impôt sur les sociétés. Mais nous nous sommes fondés sur les chiffres que nous avions au mois de juillet. Par conséquent, on aura sans doute 0,1 % de plus à la fin de l'année. C'est en ce sens que je conviens avec vous, monsieur Méhaignerie, que les 46 %, qui seront le taux des prélèvements obligatoires de 1997, doivent 0,1 à la nouvelle majorité. J'en suis d'accord.

Par conséquent, votre résultat, c'est 45,9 % et non le chiffre inscrit dans la loi de finances initiale.

C'est pourquoi je prétends que, en prévoyant un taux de 45,9 % pour 1998, la nouvelle majorité a bel et bien stabilisé les prélèvements obligatoires, ce qui n'avait pas été le cas depuis un certain temps, puisque, comme vous vous en souvenez, les prélèvements obligatoires ont augmenté de deux points au cours des dernières années.

Malheureusement, vous ne pouvez rien objecter à cela, car c'est la réalité.

Je vais illustrer ma démonstration d'une autre manière. J'avais averti que je serais un peu long sur ce sujet et je vous demande de me pardonner.

M. Francis Delattre. Vous allez vous enfoncer !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il faut, c'est la mission du Gouvernement, respecter avant tout le vote du Parlement. Une loi de finances avait été votée par le Parlement, et même si elle n'avait pas été adoptée par la gauche, il convenait que le nouveau gouvernement respecte ce vote. C'est une autre manière de présenter le même problème.

L'ancienne majorité avait voté des dépenses, il fallait respecter son vote. D'ailleurs, sur les six premiers mois, ces dépenses avaient été engagées. Dans ces conditions, nous avons récupéré vos dépenses et le niveau de déficit que vous aviez prévu à 3 %, même si ce chiffre s'est, par la suite, révélé erroné. *Grosso modo*, c'est le pourcentage que nous devrions atteindre puisque nous avons prévu un déficit de 3,1 %.

S'il a fallu augmenter les prélèvements – la fameuse perception sur l'IS –, c'est pour respecter ce que l'ancienne majorité avait voté, c'est-à-dire un niveau de dépenses et un niveau de déficit. Quand on a fixé le niveau des dépenses et celui du déficit, le niveau des recettes en découle. Vous pouvez prendre le problème par le bout que vous voulez, monsieur le député, c'est comme ça. Je ne me livre d'ailleurs à aucune polémique dans cette affaire, je constate simplement que la loi de finances que vous aviez votée ne s'est pas déroulée comme prévu parce que les recettes n'étaient pas au rendez-vous, non plus que le PIB il était au rendez-vous en volume, mais pas en valeur. L'inflation a été plus faible que prévu.

Dans ces conditions, dans le fameux ratio impôt/PIB, les impôts étaient bien là pour couvrir les dépenses – à déficit donné, c'est normal – mais le PIB était plus faible en valeur, il sera de 8 100 milliards, alors que vous aviez prévu dans la loi de finances initiale 8 180. Par conséquent, le ratio est plus élevé puisque le dénominateur est plus faible.

C'est comme cela que l'on passe des 45,5 prévus dans la loi de finances initiale aux 45,9, et de 45,9 à 46 – et par honnêteté intellectuelle, j'admets que le 0,1 point d'augmentation entre ces deux taux m'incombe. La réalité de votre loi de finances – je ne le critique pas, c'est comme cela –, c'est 45,9.

Vous pourrez me rétorquer que le même taux a été retenu pour la loi de finances pour 1998. Mais, pour l'heure, nous ne pouvons que discuter du projet. Nous verrons plus tard comment le budget aura été exécuté. Mais reconnaissez que la loi de finances pour 1998 fixe le niveau des prélèvements obligatoires à 0,1 point plus bas que celui qui sera atteint en 1997. Honnêtement, sur ce point, tout débat complémentaire ne fait qu'embrumer une chose qui est claire : la réalité.

Je comprends que cela ne vous plaise pas trop, puisque, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, toute la question était de savoir si le présent budget était faisable avec 3 % de déficit et sans faire exploser les prélèvements ? La réponse est oui. Vous, vous avez cru que non. Je comprends que ça vous déplaît, mais, honnêtement, vous ne pouvez pas remettre en cause les chiffres que j'avance.

J'aurai terminé sur ce sujet, monsieur Méhaignerie, en vous répondant sur les impôts. Les propos de M. Sarkozy ont rejoint les vôtres sur la question, aussi permettez-moi de vous mêler, un instant, dans la critique que vous faites.

M. Nicolas Sarkozy. Ça ne me gêne pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Soit, mais ça pouvait peut-être gêner M. Méhaignerie.

M. Nicolas Sarkozy. J'espère que non !

M. Pierre Méhaignerie. Non, en effet.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez déclaré : « Les impôts augmentent de 59 milliards. » D'ailleurs, en cette matière, l'opposition a avancé tous les chiffres inimaginables : ils sont compris dans une fourchette allant de 30 à 70 milliards.

M. Francis Delattre. De toute façon, c'est trop !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si le calcul auquel vous vous livrez a un sens, la présentation que vous en faites, en revanche, n'en a pas.

Quelle est la réalité ? La masse prélevée augmentera en 1998 de 3 % et le PIB de 4,2 %. Bien entendu, le ratio des prélèvements obligatoires va diminuer – quand le numérateur augmente moins vite que le dénominateur, ça diminue, évidemment !

Vous affirmez que nous allons augmenter les impôts de 59 milliards alors que le précédent gouvernement voulait, lui, les faire baisser de 15 milliards. Vous êtes trop expert en la matière pour vous ridiculiser sur une phrase de ce genre. La baisse de 15 milliards de l'impôt sur le revenu prévue par le précédent gouvernement n'est qu'une petite partie du total. Vous ne pouvez la comparer avec des choux et des carottes que vous avez additionnés ailleurs, afin de dire : les impôts vont augmenter alors que le précédent gouvernement les aurait fait baisser.

Quelle est la réalité ? Je demande à chacun d'avoir une seconde d'attention car les informations que je vais donner sont très importantes pour analyser la politique économique des années passées et pour envisager l'avenir.

En 1994 – je laisse de côté l'année 1993, puisque le Premier ministre de l'époque a déclaré à la fin de l'année 1993 : « Dorénavant, je suis responsable », ce que je considère comme correct de sa part –, l'augmentation du PIB a été de 312 milliards et celle des prélèvements obligatoires – ceux de l'Etat et prélèvements sociaux réunis – de 147 milliards, ce qui fait que 47 % de l'augmentation de la richesse nationale ont été prélevés par les comptes publics. Comme le taux des prélèvements obligatoires était avant de 43 %, quand on prélève 47 % sur l'incrément, ça fait monter la moyenne.

En 1995, l'augmentation de la richesse nationale a été de 273 milliards et celle des prélèvements obligatoires de 159 milliards, ce qui fait que 58 % de l'augmentation de la richesse nationale a été prélevée par les comptes publics. Evidemment, ça fait monter le taux des prélèvements obligatoires.

En 1996, 93 % de l'augmentation de la richesse nationale ont été prélevés par les comptes publics, soit quasiment la totalité de l'augmentation de la richesse nationale due à la croissance. On l'a reconnu, c'est la fameuse année de la hausse de la TVA. Bien entendu, cela a encore fait monter le taux des prélèvements obligatoires. C'est normal puisque l'incrément, la variation, a un prélèvement supérieur.

En 1997, les prélèvements de l'Etat et les prélèvements sociaux sur la richesse nationale sont de 56,9 %, soit un pourcentage supérieur aux prélèvements obligatoires, ce qui fait donc monter le taux moyen de ces derniers.

En 1998, selon les prévisions, les prélèvements des comptes d'Etat et de ceux de la sécurité sociale sur la richesse nationale nouvelle ne seront que de 41 %. C'est plus bas que le taux des prélèvements obligatoires, et c'est ce qui permet de le faire baisser.

Dans cette affaire, il est important de garder à l'esprit deux choses. La première, c'est qu'en prélevant, en 1998, sur l'augmentation de la richesse moins que le prélèvement moyen, nous faisons baisser ce dernier. Il s'est passé le contraire au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, avec ce record extraordinaire de 1996 où la quasi-totalité de l'accroissement de la richesse du pays a été prélevée par les comptes publics.

M. Francis Delattre. Pour payer vos dettes !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le deuxième élément qu'il convient de garder à l'esprit – et j'en reviens à vos 59 milliards d'augmentation d'impôts, monsieur Méhaignerie –, c'est que, chaque année, la croissance fait que le prélèvement global augmente de 147 milliards en 1994, ce prélèvement est passé à 159 en 1995, à 177 en 1996, à 239 en 1997. Vos 59 milliards sont noyés dans l'augmentation de la richesse nationale : il est évident que quand la croissance est là, les impôts rapportent plus. Si vous voulez avoir un élément qui ait un sens, il faut vous en tenir au taux des prélèvements obligatoires.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long sur cette question du taux des prélèvements obligatoires, mais il me paraissait important d'informer parfaitement l'Assemblée nationale.

Pour 1998 – et je reconnais qu'il s'agit de prévisions –, à tout le moins, le taux des prélèvements sera stabilisé par rapport à 1997, et il baissera peut-être même de 0,1 point. Ce n'est pas beaucoup, j'en conviens, mais, en 1998, l'Etat et la sécurité sociale prélèveront moins sur l'accroissement des richesses que cela n'a été le cas au cours des quatre années qui viennent de s'écouler.

M. Raymond Douyère. Avec un pic d'impôt en 1996 !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ensuite, monsieur Méhaignerie, vous avez dit à propos des dépenses publiques : elles augmentent de 1,4 %, c'est-à-dire de 0 % en volume, ce qui n'est jamais arrivé dans notre pays.

Puis, vous arrêtant sur une fraction des dépenses, dépenses que vous avez qualifiées de dépenses de fonctionnement, vous avez dit : celles-là, elles augmentent de 3,6 %. Mais si vous cherchez bien, vous arriverez toujours à trouver une autre fraction des dépenses qui progresse encore plus ! Et si vous cherchez encore mieux, vous pourrez trouver des dépenses, qui comme celles relatives à l'aménagement du territoire, croissent de plus de 30 % !

Le problème n'est pas là ; d'autres dépenses baissent dans certains ministères. Ce qui compte évidemment c'est la façon dont, au total, la dépense publique évolue. Or, vous avez tous bien voulu le reconnaître, au total elle n'augmente pas cette année en volume. Elle évolue seulement comme les prix, et je vous rappelle que cela n'était pas arrivé depuis vingt ans.

Ensuite, monsieur Méhaignerie, vous avez abordé l'intéressante question des bas salaires en vous livrant à une diatribe, que je crois très exagérée. Le Gouvernement croit, comme vous, qu'il faut alléger le coût du travail non qualifié. C'est en effet nécessaire pour que les travailleurs non qualifiés soient employés. Nous avons ramené de 1,33 à 1,30 SMIC le plafond permettant de bénéficier de ces allègements.

M. Pierre Méhaignerie. Il y a d'autres éléments !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous reconnaîtrez que ce n'est pas lourd. Mais en procédant ainsi nous concentrons plus encore la mesure sur les bas salaires.

M. Pierre Méhaignerie. C'est un faux raisonnement !

M. Francis Delattre. Vous économisez 8 milliards !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Et si, comme moi, vous croyez que ce sont les bas salaires qui sont importants, vous devriez plutôt vous en féliciter. Je ne vous ai pas entendu aussi critique lorsqu'une majorité à laquelle vous apparteniez a mis en place quelque chose qui s'appellait le CIE, si je me souviens bien. Certains d'entre vous ne l'ont pourtant pas toujours approuvé et le CIE a alors été critiqué par tout le monde, y compris par vous-même, car c'était beaucoup d'argent dépensé pour pas grand-chose.

M. Pierre Méhaignerie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vous en prie, monsieur Méhaignerie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie. Le gouvernement précédent avait fait un effort de 42 milliards d'allègement des charges sociales pesant sur les bas salaires et l'industrie textile. Chacun a reconnu que c'était une politique efficace. Cette année, vous remettez en question 8 milliards sur ces 42 milliards. J'aimerais savoir si, pour financer les politiques de l'année prochaine, vous continuerez à prendre sur cette somme. Les entreprises ont vraiment besoin de savoir dans quelle direction vous les conduisez.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Tout d'abord, s'agissant du plan textile – c'était une incise dans votre question –, vous savez comme moi que, quoi que l'on pense de ses mérites, il est considéré comme illégal par les autorités de Bruxelles.

M. Pierre Méhaignerie. On peut l'adapter !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il va justement falloir l'adapter. Ce n'est pas « on peut », c'est « il faut » ! Je ne veux inquiéter personne, mais la menace qui pèse sur nous, du point de vue théorique, c'est que Bruxelles fasse rembourser les entreprises. Je pense que nous arriverons à écarter cette menace mais il ne faut pas s'aventurer dans des dispositifs mal ficelés si l'on veut éviter de se retrouver ensuite exposés à de tels risques.

J'en viens au fond de votre question, monsieur Méhaignerie. De nouveaux dispositifs sont mis en œuvre, je pense par exemple aux emplois-jeunes, et il est bien clair que les jeunes qui seront embauchés dans ce cadre ne viendront plus s'imputer sur le dispositif bas salaires. Dans ces conditions, ce dispositif tel que nous l'avons maintenu, aura la même ampleur que précédemment. De nouvelles mesures permettront d'employer d'autres jeunes non qualifiés.

S'agissant de l'avenir, je vous ai répondu. Il faut en effet que nous soyons capables d'aider ceux qui sont les moins qualifiés. Évidemment, la meilleure manière de le faire, c'est de les qualifier. C'est un projet qu'il faut poursuivre, mais cela c'est du long terme, j'en suis d'accord. Il faut pouvoir employer ces personnes tout de suite et ne pas se contenter de dire qu'on va les former pour qu'elles soient employées plus tard. C'est la raison pour laquelle le dispositif bas salaires sera maintenu. Les entreprises auxquelles vous faisiez allusion doivent être rassurées, ce dispositif n'a aucune raison de disparaître.

M. Pierre Méhaignerie. Merci !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous nous avez dit également, monsieur Méhaignerie, qu'il n'était pas bon de changer de politique tout le temps. Certes ! Mais sans polémiquer, permettez-moi simplement de vous dire que ce sont les Français qui ont voulu en changer ! Dans ces conditions, il serait bien incompréhensible que la nouvelle majorité fasse la même politique que la précédente. Mais rassurez-vous, comme le disait d'ailleurs votre collègue tout à l'heure, nous avons l'intention de continuer longtemps dans le même sens car les Français, comme les entreprises, doivent pouvoir s'attendre à ce que cette politique nouvelle soit conduite de façon stable et régulière pendant les cinq années à venir. Vous serez donc satisfait sur ce point.

Je finirai sur deux ou trois petites choses. Il y a, dans cette discussion budgétaire, un aspect assez amusant...

M. Philippe Auberger. C'est bien le seul !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... une sorte d'effet comique.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Si l'on peut dire !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Comme le disait Bergson, l'effet comique naît de la répétition. La majorité a voulu coordonner son discours – cela figure dans la presse – et nous disons des choses qui ressemblent à ce que l'on peut attendre de la majorité.

M. Philippe Auberger. C'est comique ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'opposition aussi semble vouloir coordonner son discours et l'on assiste régulièrement à la répétition d'arguments, dits plus ou moins bien selon les talents de l'orateur, mais qui sont chaque fois les mêmes. L'un d'entre eux m'intéresse particulièrement, c'est celui sur l'isolement de la France face à l'étranger.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est le syndrome de Coblence !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. N'allons pas jusque-là monsieur Emmanuelli, restons sérieux ! En matière de finances publiques – c'est aujourd'hui notre objet – si l'on peut retenir une caractéristique du bilan de la majorité précédente, c'est bien celle que révèle l'audit : un déficit de 3,6 % du PIB !

M. Didier Migaud, rapporteur général, et plusieurs députés du groupe socialiste. Bien sûr !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Or, si nous continuons sur cette pente, nous serons disqualifiés pour l'euro. Et s'il est un cas où la France serait isolée, c'est bien celui-là !

M. Raymond Douyère Bien sûr !

M. Pierre Méhaignerie. Nous avons réduit ce pourcentage de 0,7 % par an !

M. Francis Delattre. Il était de 6,2 % en 1993 !

M. Philippe Auberger. Sans votre gouvernement !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous en voulez un peu plus ? Je vais revenir sur le chiffre que vous venez d'indiquer !

Je ne comprends pas que vous ne soyez pas offusqués, car vous avez été bafoués par le Gouvernement que vous souteniez. Vous avez voté une loi de finances avec un déficit à 3 %, il vous l'a rendue avec un déficit à 3,6 % et en plus vous applaudissez ! C'est incroyable !

M. Pierre Méhaignerie. Et Bérégovoy en 1992 ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Y a-t-il des membres du gouvernement précédent dans l'assemblée ? Non, ils n'ont pas voulu être représentés. Je le comprends car devant vous ils devraient être honteux.

M. Christian Cabal. Pas du tout ! C'est de la manipulation !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous aviez voulu 3 % et vous aviez raison mais ils vous ont rendu 3,6 % ! Cela a été montré non seulement par l'audit...

M. Christian Cabal. Il n'a rien montré du tout !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... mais aussi par Alain Juppé, et je veux lui en rendre justice. En effet, comme je l'ai dit hier dans mon discours, c'est son honneur que d'avoir lui-même dit à Lionel Jospin, en lui passant les pouvoirs, que nous étions sur une pente de 4 %...

M. Gilles Carrez. Les pendules ne s'arrêtent pas en juin !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... ce qui est juste : 3,6 % plus la soule de France Télécom – 0,45 % – qui n'est pas reconductible, nous arrivons à 4,05 %. Ce n'est même pas le résultat de l'audit. Contrairement à ce que vous prétendez, il n'y a aucune manipulation. C'est M. Juppé qui l'a dit. Ou alors il vous manipule, ce que je ne peux pas croire.

J'ai entendu parler tout à l'heure de 6,2 % en 1993. M. de Courson évoquait lui-même cette période hier et je pense que vous avez confiance en ses déclarations !

M. Nicolas Sarkozy. Ça dépend ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous avez peut-être raison, monsieur Sarkozy. On n'est jamais trahi que par les siens !

M. Charles de Courson disait – ceux d'entre vous qui étaient là s'en souviennent – que ce qui était remarquable de 1993 à 1997, c'était que le total des prélèvements obligatoires et des déficits était resté constant. Cela a, en effet, été le cas. Les déficits ont baissé – c'est juste – mais cela a été compensé par de la hausse des prélèvements obligatoires. C'est tout ce que vous avez réussi, mais ça, ce n'est pas très difficile !

M. Philippe Auberger. C'est ce que vous faites !

M. Gilles Carrez. Vous avez été à bonne école !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Les Français vous l'ont d'ailleurs clairement fait savoir aux dernières élections.

Les journaux économiques que vous compulsez sans doute comme moi, puisque vous êtes tous des experts, publient régulièrement des graphiques qui montrent la formidable montée des prélèvements obligatoires de 1993 à 1997 et la stabilisation qui interviendra en 1998, car la baisse du déficit de 1998 – chacun l'a dit mais on ne le répétera jamais assez – sera obtenue par la maîtrise des dépenses et non par la hausse du taux des prélèvements obligatoires.

M. Philippe Auberger. Personne ne le croit !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Tant pis si vous ne le croyez pas ! Je le regrette, mais que voulez-vous que j'y fasse ! Les Français, quant à eux, j'en suis sûr, en prennent conscience et ils s'en apercevront surtout lorsqu'ils verront le revenu disponible qui leur restera dans la poche.

M. Philippe Auberger. Oui, parce qu'ils vont payer !

Mme Christine Boutin. Quand ils verront leurs impôts !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Oh, madame Boutin ! Ils ont vu pendant quatre ans, cela ne peut pas être pis !

M. Francis Delattre. Justement, on attendait une véritable rupture ! Vous nous décevez !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Votre discours m'a rendu gai, monsieur Méhaignerie. Vous m'avez demandé de vous expliquer comment feraient les collectivités territoriales pour passer aux trente-cinq heures. Permettez-moi de vous répondre en bouts-rimés. Pour savoir comment faire à Vitré allez voir à Bordeaux chez Juppé, ou plus près à Rennes chez Hervé. Ils l'ont fait tous les deux.

M. Pierre Méhaignerie. Ce n'est pas un modèle !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Moi, je crois qu'Edmond Hervé est un modèle. Pour ce qui est d'Alain Juppé, je vous laisse porter le jugement tout seul ! (*Rires.*)

Monsieur Carraz, je veux d'abord vous remercier de vos propos constructifs sur l'ensemble de ce budget. Vous souhaitez un euro large, et vous vous y êtes longtemps arrêté. Je pense que les faits vont vous donner raison. Nous avons longtemps souhaité qu'il en soit ainsi. Il me semble que la réalité sera bien celle que vous espérez. Vous vous êtes demandé s'il fallait respecter strictement le critère de 3 %. Je répète ici devant la majorité que, pour 1997 nous n'y serons pas. La situation laissée par nos prédécesseurs ne le permet pas. A Bruxelles, j'ai parlé de 3,1 %, cela a d'ailleurs été repris dans la presse ces jours-ci. Je pense que nous ferons peut-être un peu mieux, mais ma prévision prudente, c'est 3,1 %. Nous essayons d'être le plus bas possible, non pas pour respecter un chiffre sacro-saint, mais parce que moins nous avons de déficit, moins nous avons de dette, moins nous avons d'intérêts à verser. Nous n'avons pas la religion du 3 %.

Vous vous êtes réjoui, monsieur le député, de la création de cet eurogroupe ou, en français, de ce « Conseil de l'euro ». Je vous en remercie. Comme je l'ai dit tout à l'heure pendant la séance des questions au Gouvernement, c'est en effet une grande réussite de la France que d'être sur le point – ce n'est pas encore totalement fait – de faire accepter à nos partenaires cette idée, qui est une condition très importante pour que l'euro soit plus qu'une monnaie, pour qu'il soit un instrument de développement, de croissance et d'emploi dans l'ensemble de notre continent. C'est d'ailleurs la seule raison pour laquelle il faut faire l'euro. Faire l'euro pour le plaisir des marchés financiers, cela n'a pas d'intérêt. Il faut le faire pour la croissance et pour l'emploi. Cela ne garantit pas tout, mais c'est une condition pour avancer dans cette direction. Je suis heureux que vous l'ayez souligné.

Vous vous êtes réjoui que la maîtrise des dépenses pour 1998, qui permettra la baisse du déficit, ne soit pas de la rigueur. Ce n'est pas, en effet, une simple différence

sémantique car il y a différentes façons de procéder selon que l'on est capable de supprimer des dépenses inutiles ou que l'on procède à des baisses brutales...

M. Christian Cabal. Sur la défense, par exemple !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... des baisses comme celles qui ont existé dans le passé : 5 % de moins sur tout le monde, ce n'est pas une manière de maîtriser les dépenses ! Ce que nous avons fait est complètement différent puisque, autour de cette moyenne à zéro en volume, dix-huit budgets augmentent et seize diminuent. Il a donc fallu faire des choix politiques. Ces choix expriment assez justement la différence qu'il y a entre une approche brutale – on pourrait utiliser des mots moins convenus – et une approche réfléchie de ce que doit être la maîtrise des dépenses publiques. C'est cette dernière qui continuera à être la nôtre pour les années qui viennent.

Vous avez souhaité, monsieur Carraz, un débat sur la politique familiale. Le Premier ministre l'a annoncé. Quoi qu'il en soit, vous pourrez commencer à en discuter lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui viendra bientôt devant votre assemblée. Une bonne partie des mesures de politique familiale relève en effet plus de cette loi de financement de la sécurité sociale que de la loi de finances. Mais, au-delà même des discussions qui auront lieu dans ce cadre, le Premier ministre a dit à l'occasion d'une séance de questions au Gouvernement qu'il souhaitait la tenue d'un grand débat consacré à la seule politique familiale dès que le calendrier le permettra, c'est-à-dire dans quelques mois. Chacun pourra alors défendre ses convictions.

A propos de convictions, il en est une à laquelle vous tenez, c'est le financement de deux TGV. Honnêtement, ce sera dur ! Le problème n'est pas seulement de les financer, encore faut-il qu'ils soient rentables après. Vous pensez peut-être au TGV-Est...

M. Philippe Auberger. Madame Voynet aussi !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... ou à la liaison TGV Rhin-Rhône. Nous allons examiner les possibilités d'occupation des trains, car il ne suffit pas de les construire, il faut qu'il y ait du monde dedans. Et c'est au vu de cette occupation prévisible des rames que le Gouvernement décidera, comme Jean-Claude Gayssot l'a annoncé tout à l'heure.

M. Francis Delattre. Un référendum ?

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre, sur ce plan, c'est l'aménagement du territoire qui est en jeu. Je ne conteste pas la nécessité, pour le Gouvernement, de contrôler l'utilité de la dépense publique et ses retombées en matière économique.

Mais j'appelle votre attention sur le fait que les deux TGV en question sont l'un et l'autre indispensables à notre aménagement et au développement économique pour des raisons différentes et dans des conditions différentes. Chacun le sait, le TGV-Est a une faible rentabilité économique, mais on le présente souvent comme un TGV politique. Inversement, le TGV dit Rhin-Rhône a

une rentabilité économique et financière bien supérieure. D'ailleurs, il faut cesser de parler de TGV Rhin-Rhône. Je préférerais que nous parlions de système de TGV, puisque des liaisons très complexes s'organisent autour de celui-ci.

Je ne demande donc pas que le Gouvernement fasse des choix clairs, je souhaite qu'il mène une politique permettant à ces infrastructures de se réaliser dans des conditions convenables. Je vous ai fait quelques propositions. J'espère que vous n'y serez pas insensible.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le Gouvernement n'est jamais insensible à vos propositions, monsieur Carraz !

Vous avez terminé votre intervention en disant que des progrès sensibles avaient été accomplis – je vous en remercie – et que le Gouvernement, qui doit organiser ces réformes dans la durée, ferait certainement apparaître de nouveaux progrès dans ce nouveau budget. J'en accepte l'augure et je vous remercie d'avoir, au nom de votre groupe, apporté votre soutien à ce texte.

M. Bonrepaux a longuement expliqué, et je dois dire qu'il l'a fait mieux que quiconque jusqu'à maintenant, en quoi ce budget revenait sur certaines mesures caractérisées par une grande injustice fiscale. Il a expliqué comment l'équité était recherchée dans ce budget. Chacun sur ces bancs peut évidemment avoir l'opinion qu'il veut de l'équité. Mais il a défini, au nom de son groupe, comment on devait poursuivre cet objectif, et c'est bien ainsi que le Gouvernement a procédé. Il a montré comment, dans les budgets passés, des mesures avaient été prises qui selon lui, et je dois dire que je partage son sentiment, n'étaient pas toujours fondées sur une préoccupation première d'équité et tenaient éventuellement à d'autres raisons. Il a ainsi légitimé le fait que le Gouvernement ait souhaité revenir sur ces mesures. J'ai beaucoup apprécié la façon dont il s'est exprimé, et je tiens devant vous à l'en remercier.

Il a ensuite parlé des besoins de soutien qui seront ceux de la marine marchande lorsque nous aurons mis fin à ce scandale que constituent les quirats. Et je suis d'accord avec lui. Les quirats ont servi pour 80 % à de l'évasion fiscale, et pour 20 % à la marine marchande. Si on les supprime, il faudra donc trouver un remplacement à ces 20 %. Reste à définir de quelle manière, mais nous y parviendrons.

Une mission sera mise en place – cela a été annoncé tout à l'heure – pour que la marine marchande, la flotte de commerce, les chantiers navals puissent retrouver les moyens dont ils bénéficiaient préalablement avec les quirats. Christian Sautter a déjà évoqué hier cette méthode et a donné des chiffres, mais tout le monde n'était peut-être pas là. Si l'on fait le total des emplois non pas créés par les quirats mais simplement déclarés être créés par ceux qui demandent l'agrément – leur nombre est plutôt majoré car généralement on ne déclare pas moins que ce que l'on peut espérer faire – et si l'on divise par ce nombre d'emplois la somme que ce dispositif a coûté à l'Etat, on arrive au chiffre, faramineux – convendez-en ! – de 5,4 millions de francs par emploi.

S'agissant de l'efficacité relative de la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, du CIE, des emplois-jeunes, toutes mesures dont nous discutons, les chiffres sont de l'ordre de 100 000 francs par emploi, voire 150 000 ou même 180 000 cela dépend des méthodes – le

débat est ouvert ! – et nous atteignons là des sommes cinquante fois supérieures. Honnêtement, qui pourrait soutenir que nous devons maintenir un tel système ?

Maintenant, il faut voir ce que l'on fait pour aider la marine. Comme cela a été annoncé tout à l'heure lors des questions au Gouvernement, le sujet sera traité.

En ce qui concerne la loi Pons, vous m'avez dit, monsieur Bonrepaux, que votre groupe souhaitait aller plus loin. Là aussi, c'est le type de « niche fiscale » – puisque c'est le terme – qui mêle des modalités d'évasion fiscale et un projet défendable, l'investissement dans les DOM.

Beaucoup de ceux qui ont utilisé la loi Pons se moquent bien des DOM. Pour de l'investissement au pôle Nord, ils auraient fait pareil, puisque leur objectif était de bénéficier de l'abattement fiscal ! Mais certains ont agi avec, dans l'esprit, des projets utiles pour les DOM, et là, de nouveau, il faut distinguer. Le Gouvernement a donc décidé de resserrer les modalités d'agrément pour vérifier chaque fois que l'investissement projeté était un vrai investissement et qu'il avait un véritable intérêt pour les DOM. Vous souhaitez aller plus loin ? Je regarderai avec beaucoup d'intérêt l'amendement qu'au nom de votre groupe vous déposerez. Nous pouvons sans doute améliorer le dispositif et moraliser un instrument qui peut être utile s'il aboutit vraiment à de l'investissement dans les DOM mais qui, détourné de sa raison d'être, ne sert qu'à de l'évasion fiscale.

Ensuite, vous avez abordé une question technique sur les provisions pour fluctuation des cours. Il semble bien qu'en effet de très petites entreprises, notamment dans la filière bois, dans la filière de la laine, souffrent ou risqueraient de souffrir d'une mesure qui ne les visait pas. Dans ces conditions, là aussi, le Gouvernement est prêt soit à proposer lui-même un amendement, soit à en examiner un que la commission des finances proposerait pour mieux cibler cette provision.

Vous avez souligné que le Gouvernement avait souhaité, dans une démarche progressive, reporter à l'année prochaine les principaux aménagements en matière de fiscalité locale et de fiscalité du patrimoine dont je disais hier qu'elle devra se faire à prélèvements constants pour ce type d'impôt. Cela n'empêche pas de prendre, dès cette année, sur la fiscalité locale des mesures qui semblent urgentes. Comme votre collègue du groupe communiste, vous faites des propositions sur la taxe d'habitation. La commission des finances les a examinées et adoptées et le Gouvernement est disposé à les examiner, préoccupé qu'il est du sort de ceux de nos concitoyens aux revenus les plus faibles.

Vous avez abordé, comme M. Bocquet, la question des retraites agricoles. Je n'y reviens pas.

Enfin – ce n'a pas été pour moi une surprise totale, mais il y a toujours plaisir à l'entendre – vous avez apporté le soutien de votre groupe au projet du Gouvernement. Je vous en remercie, comme j'ai remercié votre prédécesseur.

Reste l'intervention de M. Sarkozy. Quel brio, quel talent ! (*Sourires.*) Parvenir à soulever l'enthousiasme d'une opposition défaite avec des arguments dont beaucoup, vous le reconnaîtrez, tiennent pour l'essentiel à la qualité de l'orateur, est un exploit que je veux saluer mais que, au fond, me permettrait tout de même de critiquer.

Monsieur Sarkozy, vous donnez un satisfecit au Gouvernement parce qu'il veut soutenir la consommation. J'engrange le satisfecit au nom de l'ensemble de la majorité. Je regrette simplement que vous n'ayez pas su

convaincre la majorité précédente d'en faire autant. Mais vous me direz que votre responsabilité dans la majorité précédente était...

M. Nicolas Sarkozy. Faible !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... faible, effectivement, je le sais !

Si vous nous soutenez dans notre volonté de fournir des moyens à la consommation, vous ajoutez que la hausse des prélèvements obligatoires ne serait pas cohérente. J'en ai beaucoup parlé, je n'y reviens pas. Le taux des prélèvements obligatoires n'augmente pas, je le répète. Comme chaque année, les recettes dues aux impôts sont un peu plus élevées en raison de la croissance, mais le taux des prélèvements obligatoires n'augmente pas.

Ensuite, vous avez dit que la situation française se caractérisait – là, vous avez été moins bon (*sourires*) – par un triptyque, à savoir des dépenses publiques plus élevées, des impôts plus lourds, un chômage plus fort. C'est vrai, je suis d'accord. Sans doute est-ce le legs que nous avons nous-mêmes laissé car déjà, en 1993, les dépenses publiques étaient élevées, les prélèvements obligatoires aussi, et le chômage trop fort. Et c'est votre legs, aujourd'hui.

M. Philippe Auberger. Et celui que vous allez nous laisser ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... Ce legs « calamiteux », diraient certains, a été aussi celui qui a été transmis par M. Balladur à son successeur, M. Juppé.

L'objectif de ce projet de budget est que, année après année – et nous commençons dès cette année par la stabilisation des prélèvements obligatoires, par un budget dont la dépense publique n'augmente pas –, nous puissions faire ce que j'ai évoqué hier. Nous voulons que, à rythme, en l'an 2000, c'est-à-dire dans trois ans, pour la première fois dans notre histoire, le taux qui représente le ratio de la dette publique par rapport au PIB décroisse. Cela n'est jamais arrivé, au contraire, le ratio a fortement augmenté depuis dix ans. Cette année, nous commençons l'inflexion ; l'année prochaine, nous la poursuivrons et, en l'an 2000, nous commencerons la décroissance de ce legs insupportable que nous laissons à nos enfants, je veux dire une dette de plus en plus importante et de plus en plus impossible à combler.

Le Gouvernement ne veut pas faire peser sur les enfants de la génération qui suit les conséquences de nos dépenses d'aujourd'hui, dépenses dont nous sommes responsables. Il ne peut évidemment pas changer les choses en un budget, mais au rythme que nous avons engagé cette année et que, je l'espère, vous voudrez bien voter malgré vos dénégations, en l'an 2000 – ce n'est pas si loin – l'inflexion produira ses effets.

Mme Christine Boutin. Pourvu que ce soit vrai !

M. Philippe Auberger. Il y aura tout, en l'an 2000 ! La baisse de la TVA, la baisse de l'impôt sur les sociétés...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Vous savez ce que c'est, le millénarisme ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je suis heureux, monsieur Auberger, que vous rejoigniez les objectifs du Gouvernement.

M. Philippe Auberger. Vivement le troisième millénaire, ça va être formidable ! Mais enfin, il ne faut pas exagérer ! Vous nous prenez pour des gogos !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous dites que nous avons eu tort de revenir sur la baisse de l'impôt sur le revenu. Je comprends que vous disiez cela, mais reconnaissez à tout le moins qu'en 1997 celle qui avait été votée par cette assemblée a été mise en œuvre, or c'était la plus grosse part. Certes, il y a le respect de la parole de l'Etat, mais il y a aussi un fait : c'est que, contrairement à ce que vous essayez de faire croire aux Français qui ne vous croient pas, la majorité n'est pas de celles qui souhaitent, par principe, faire payer plus d'impôts. Au contraire, elle va stabiliser leur montant. Quand il est possible de faire baisser les impôts, tant mieux ! Pour 1997, la baisse de 25 milliards de francs de l'impôt sur le revenu a bel et bien été mise en œuvre. Mais, pour 1998, compte tenu de la situation que vous laissez et sur laquelle je ne reviens pas, cela n'a pas été possible.

Vous m'avez dit ensuite, avec un air faussement attristé, que je n'avais pas de chance, que ce n'était pas ma faute, mais que, il y a quelques jours, la Banque de France, malicieuse, avait été obligée de relever ses taux, montrant ainsi qu'elle n'avait pas confiance dans la politique du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est ce que j'avais compris. Si ce n'est pas ce que vous avez dit, ma critique tombe. Parce que si, d'aventure, c'était ce que vous aviez dit, vous vous seriez trompé. (*Rires.*) En effet, comme vous le savez, cette hausse est générale en Europe. Elle n'a rien à voir avec la situation française. S'il y a lieu d'examiner celle-ci, moi, je ne prends pas pour critère de la qualité de la politique du Gouvernement ce qui se passe à la Bourse ou sur le marché des changes. Mais sans doute, dans votre majorité, y a-t-il des gens – peut-être vous-même – pour considérer que la Bourse ou les marchés des changes sont de bons indicateurs.

M. Alain Bocquet. La politique de la France ne se fait pas à la corbeille !

Mme Christine Boutin. En tout cas, moi je ne le pense pas.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce n'est donc pas le cas de Mme Boutin. Mais il y en a qui le pensent, sans doute parmi les libéraux, les vrais, et j'espère qu'il en reste sur ces bancs !

M. Christian Cabal. Non, vous nous avez convaincus ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ah ?... En tout cas, ceux-là doivent penser que la Bourse et le marché des changes sont de bons indicateurs. Ils auront donc plaisir à constater que, depuis pas mal de temps, mais tout particulièrement ces trois derniers jours où, paraît-il, il y aurait eu une « explosion » entre le Gouvernement et les entreprises – mais le CNPF, ce n'est pas les entreprises – la Bourse tient bien. Non seulement elle tient bien, mais le taux de change du franc n'a jamais été aussi fort depuis 1990. Pour moi, je le répète, ce n'est pas un critère, mais c'en est un pour vous, je suis heureux de pouvoir vous rassurer sur la façon dont notre politique est appréciée par les marchés, même si, encore une fois, elle ne saurait être dictée par eux.

Enfin, la détérioration du climat social...

M. Francis Delattre. Ne servirait pas la consommation !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... ne servirait pas la consommation, vous avez raison. Mais je ne crois pas que se soit le cas, si j'en juge par les enquêtes menées régulièrement auprès des chefs d'entreprise. Je constate au contraire que, depuis quatre mois, elles montrent que le climat social s'améliore, que de moins en moins de chefs d'entreprise craignent des conflits sociaux, que de plus en plus de Français considèrent que l'avenir sera meilleur que le passé. Je pense que vous en êtes satisfaits, comme je le suis.

M. Philippe Auberger. Tout va très bien, madame la marquise !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Par conséquent, ne craignez rien de ce côté-là.

J'aurai presque terminé lorsque je vous aurai répondu sur la rétroactivité, point très important. Vous en avez parlé en laissant entendre – sans jamais le dire, vous êtes trop habile – qu'elle marquerait un certain nombre de mesures du Gouvernement. Non, monsieur le député, ce n'est vrai pour aucune.

Mme Christine Boutin. Et l'AGED ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans notre système fiscal, la définition de la rétroactivité, pour les entreprises, c'est le fait qu'une décision pourrait affecter des comptes qui sont clos ; c'est au 31 décembre que la rétroactivité commencerait si l'on prenait une décision plus tard que cette date mais qui s'applique avant pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Le Conseil d'Etat a toujours considéré qu'il était loisible au Gouvernement de modifier des règles de l'impôt sur le revenu en cours d'année et qu'elles s'appliqueraient à l'année. Ainsi, lorsque M. Juppé a décidé d'imposer à l'impôt sur le revenu les indemnités journalières de maternité – eh oui, il a osé ! – ceux qui ont entamé un contentieux, considérant que la mesure était rétroactive ont été déboutés.

Nous ne faisons pas différemment que M. Juppé. J'espère que nous n'aurons pas de contentieux, mais s'il y en a eu un, les demandeurs seront déboutés.

Mme Christine Boutin. Ce n'est donc pas un problème de contentieux, il s'agit de la vie quotidienne des familles !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Dans ces conditions, mesdames, messieurs les députés, si nous voulons – et je le souhaite, comme vous, j'en suis sûr – que notre débat demeure serein, fondé sur les oppositions politiques, et c'est bien normal, mais restant ancré sur la réalité des choses, il faut éviter d'employer des mots juridiquement faux et, encore une fois, l'exemple de M. Juppé qui n'est pas si ancien – il date de 1996 – le montre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Et vous aurez le même sort que lui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La taxation de l'épargne, avez-vous dit, monsieur le député, sera multipliée par 3,5. Ce n'est pas tout à fait exact. Le prélèvement sur l'épargne va augmenter, en effet. C'est une ligne politique que le Gouvernement revendique. Il a même expliqué qu'il fallait rééquilibrer le prélèvement sur les revenus du capital par rapport au prélèvement sur le revenu du travail. Il l'a annoncé aux Français. Il le fait.

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous pouvez le critiquer, bien entendu. Pour autant, je tiens à ce que les chiffres soient exacts. Or lorsque vous dites que la taxation sur l'épargne aura été multipliée par 3,5, c'est une légère exagération. La réalité est que le rendement de la fiscalité sur l'épargne augmentera de 30 à 35 % cette année. Il ne s'agira pas de 350 % !

Evidemment, vous trouverez ces chiffres dans le projet de loi de finances. Le rendement de l'impôt sur l'épargne augmente, en effet, massivement – certains peuvent être pour, d'autres peuvent être contre : de l'ordre d'un tiers, et c'est beaucoup. Encore une fois, vous avez le droit de critiquer, mais il ne faut pas exagérer les chiffres, comme vous l'avez fait.

L'assurance-vie, aujourd'hui moins avantageuse qu'hier ? Oui, c'est un choix. Ayez toutefois à l'esprit, monsieur le député, que la principale atteinte à la rentabilité de l'assurance-vie est la mesure que vous avez votée l'année dernière dans le budget de M. Juppé, à savoir la fiscalisation à l'entrée.

M. Augustin Bonrepaux. Eh oui ! C'est sûr, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. L'abattement était plafonné à 1 000 francs !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je suis désolé, je vous fournirai les chiffres !

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas sérieux !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Auberger, il est des choses que l'on peut pas trafiquer. Les opinions, oui ! Pas les chiffres !

M. Philippe Auberger. Notre président est un spécialiste de l'assurance, pas d'affirmations pareilles !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Malheureusement, le président est muet, et il en est heureux, sinon, il serait obligé de vous démentir ! (*Sourires.*)

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. le président. Muet, sauf éventuellement, pour vous passer la parole, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Certes ! Toujours est-il, monsieur le député, que vous avez abordé un point essentiel. Vous avez dit qu'il était ennuyeux que l'assurance-vie finance le déficit budgétaire – je résume vos propos, mais c'était l'idée générale. Je crois qu'il y a une réelle différence entre nous, mais comme vous en avez appelé vous-même au bien-fondé des différences, je n'ai pas scrupule à celle-là.

Dans notre pays à économie de marché avec une épargne libre, il y a un choix à faire entre je dirai un « type anglo-saxon » et un « type continental ».

Le type anglo-saxon consiste à privilégier une épargne orientée vers les obligations et les rendements fixes. Cela a été souvent le cas de notre assurance-vie dans le passé, notamment par l'emprunt d'Etat, vous avez raison.

Le type continental est orienté vers les actions et l'investissement. C'est ce pour quoi j'ai opté. Voilà pourquoi d'ailleurs la taxation que nous avons introduite, à taux modéré – 7,5 %, la moitié du prélèvement libératoire normal –, à la sortie de l'assurance-vie ne vaut que pour

les fonds qui ne comportent pas un certain pourcentage investi en actions, car il faut orienter l'épargne vers l'investissement dans l'entreprise, pas seulement vers le financement du déficit budgétaire.

C'est l'opposition entre un capitalisme de rentiers et un capitalisme d'investisseurs. Chacun pense ce qu'il veut du capitalisme. Nous n'en pensons sans doute pas la même chose, mais je préfère les investisseurs aux rentiers !

Vous avez beaucoup dit sur le RDS, mais chacun ici a bien vu qu'il s'agissait plutôt d'une plaisanterie puisque, ce RDS, c'est vous qui l'avez inventé. Qu'il ait fallu en allonger la durée a été rendu nécessaire pour couvrir le déficit 1996 et celui de 1997. Alors, pour 1997, je veux bien en partager la moitié, mais, pour 1996, reconnaissez qu'il est entièrement votre fait !

M. Philippe Auberger. Et celui de 1998 ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous verrons.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous ferons toujours mieux que vous, monsieur Auberger !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous en débattrez là aussi, avec Mme Aubry, dans quelques jours.

Enfin, vous avez abordé deux questions qui ont déjà été beaucoup discutées et sur lesquelles je ne veux pas revenir trop longtemps. Cette fameuse demi-part pour les personnes ayant élevé seules un enfant, je la trouve tout à fait légitime. Notre système veut tenir compte de la taille des familles et il est normal que le nombre de parts augmente en conséquence. Je pense que le législateur a eu raison – je ne sais pas quand cela a été fait, je crois que c'est très ancien – de donner une demi-part supplémentaire aux mères célibataires, aux veuves, aux veufs, aux pères célibataires qui élèvent seuls des enfants.

Lorsque l'enfant est à élever, il est bien normal que cette demi-part existe. Mais lorsque l'enfant a atteint mon âge ou le vôtre, monsieur le député, qui êtes plus jeune ou celui de certains de nos collègues ici qui ont déjà, comme moi, des cheveux blancs, et que la mère en a quatre-vingts, faut-il considérer qu'il est normal qu'il continue de ponctionner le budget de sa mère, alors que, parfois, il est député, comme vous et qu'il serait plus juste qu'il lui apporte son aide ?

Dans ces conditions est-il toujours normal, lorsque le bambin que l'on a élevé seul – et il fallait aider la mère à ce moment-là –...

Mme Christine Boutin. On va pleurer !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... atteint l'âge de cinquante ans ou soixante ans, que la mère continue de bénéficier d'une demi-part ? Non, monsieur le député, il faut que nos mesures soient ciblées ! Je préfère donner davantage aux mères au moment où elles élèvent seuls leur enfant, que de continuer à les aider alors que l'enfant a quitté le foyer depuis longtemps.

C'est pourquoi nous avons préféré rétablir la diminution d'impôt liée à la scolarisation des enfants – 1 000 francs pour un enfant au lycée, 600 francs pour un enfant au collège – que vous aviez supprimée l'année dernière et la financer en supprimant cette demi-part pour des enfants qui ont maintenant cinquante ou cinquante-cinq ans et qui n'a plus de justification. Vous préférez aider les enfants qui ont cinquante-cinq ans ? Je préfère aider ceux qui en ont quinze ! Voilà un choix entre les générations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président de la commission des finances semble me faire signe que je suis trop long. Je vais donc m'arrêter. (*Sourires.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Non, non !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais j'ai eu plaisir à répondre. M. Sautter va exposer à son tour ses positions sur un certain nombre de points évoqués par les intervenants précédents.

J'ai apprécié le talent de chacun des cinq orateurs, davantage ceux de la majorité que ceux de l'opposition – dont je respecte le point de vue, même si je ne le partage pas – en gardant présent à l'esprit un des points qui me paraît important, faute de quoi, honnêtement, plus aucun débat n'est possible : les chiffres que j'ai indiqués en commençant pour l'augmentation de la fiscalité et la stabilisation des prélèvements obligatoires.

Bien entendu, si personne ne souhaite avoir de débat, nous n'en aurons pas, c'est tout, mais je pense qu'il est intéressant, qu'il est du rôle de cette assemblée que ce débat ait lieu. Pour cela, il faut que nous soyons capables de regarder honnêtement les chiffres ensemble. Sinon, il ne peut plus y avoir de discussion et je souhaite que, aujourd'hui comme hier, mais comme encore demain et pendant toute cette législature, nous puissions avoir, avec la majorité, je n'en doute pas, mais aussi avec l'opposition, le débat le plus constructif possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le président, je répondrai brièvement aux vingt-six orateurs qui se sont exprimés hier soir et ce matin, d'abord pour leur faire honneur, ensuite pour rendre hommage à leur contribution à l'élaboration du projet de loi de finances. Je le ferai très rapidement et de façon peut-être un peu caricaturale.

Certains ont insisté sur les conditions de la croissance durable. M. Balligand et M. Dray ont observé, à juste titre, que la demande extérieure ne pouvait pas être, comme en 1997, le seul moteur de l'expansion, que la demande intérieure devait apporter son concours. Or la consommation va être plus dynamique l'an prochain. Je rappelle très rapidement cette comparaison entre deux pourcentages : nous escomptons une progression des gains réels des familles de 2,3 % l'an prochain, alors qu'en 1996, sous l'effet de la ponction fiscale qui a pris 93 % de l'accroissement de richesses, les « gains » de pouvoir d'achat, si je puis dire, des ménages, ont été, en réalité, une perte de 1,6 %.

M. Jean-Louis Dumont a parlé de façon claire et constructive du logement social.

Sur les investissements collectifs, M. Strauss-Kahn a rétabli la vérité, c'est-à-dire le retour à une progression de l'équipement collectif civil. Quant à l'investissement productif privé, je répondrai à M. Gantier que les chefs d'entreprise sont pragmatiques. Lorsqu'ils verront que les autres éléments de la demande – l'exportation, la consommation, le logement – redémarrent, leurs investissements repartiront aussi.

Plusieurs remarques ont porté sur les circuits de financement. J'ai noté en particulier les contributions de M. Feurtet à la question du financement des PME. Ses idées méritent d'être approfondies.

M. Carcenac, comme M. Bonrepaux, a insisté sur la mesure concernant la provision pour fluctuation des cours. Il a été déjà répondu qu'elle ne devait pas porter préjudice aux PME.

Sur le logement social, les idées ont fusé, nombreuses et fructueuses, de la part notamment de MM. Balligand, Vila et Barrau.

S'agissant de la fiscalité, MM. Dominati, de Courson et Gantier ont fait preuve d'une grande créativité arithmétique. Je leur opposerai des chiffres simples, pour les mettre en face de la réalité fiscale, qu'ils compliquent à plaisir. Les recettes fiscales nettes de l'Etat progressent de 3,7 % entre la loi de finances initiale de 1997 et la loi de finances initiale de 1998 : 3,7 %, c'est moins que 4,2 %. Cela confirme ce que Dominique Strauss-Kahn indiquait à l'instant, à savoir que les prélèvements obligatoires d'Etat diminuent. Si l'on se réfère à la loi de finances révisée de 1997, la progression est de 3,1 %. La conclusion est donc la même.

A propos de la réforme fiscale, le Gouvernement a indiqué qu'il n'entendait pas traiter tous les sujets dans cette loi de finances, et de nombreuses suggestions ont été présentées.

Sur la fiscalité du patrimoine, les propositions de M. Tardito demanderont au moins une législature pour être mises en œuvre.

Sur la fiscalité écologique, M. Brard et M. Crépeau ont avancé des idées ingénieuses.

J'ai noté l'importance que M. Tardito et M. Rodet attachent à la lutte contre la fraude fiscale. J'indique à M. Tardito que le ministère des finances va redéployer 300 agents pour les faire travailler directement à la lutte contre la fraude, notamment à la TVA intracommunautaire.

Sur la fiscalité locale, à laquelle nous réfléchissons tous ensemble, j'ai noté les contributions intéressantes de MM. Dosière et Brard. M. Dosière, usant d'une image, nous a invités à ne pas rater le coche de la révision des bases.

Enfin, à propos de l'impôt sur le revenu, M. Douyère a fait un plaidoyer vibrant en faveur de la retenue à la source. Le Gouvernement est d'accord sur le principe, mais il reste à étudier les modalités.

En ce qui concerne la famille, Mme Alliot-Marie, M. Bouvard, Mme Aurillac et M. Marsaudon se sont exprimés de façon convergente. Je retiendrai une phrase de Mme Aurillac qui me semble refléter leur opinion. Le Gouvernement, a-t-elle dit, « confond la politique familiale et la politique sociale ».

Réfléchissons un instant à ces deux notions. On pourrait appeler politique sociale une politique selon laquelle la collectivité nationale donnerait plus aux familles les plus modestes, et politique familiale, une politique selon laquelle la collectivité nationale donnerait autant à toutes les familles, quel que soit leur niveau de revenus. Or vous savez que la réalité dont nous héritons est bien différente. Aujourd'hui, une famille modeste reçoit 30 000 francs par an de la collectivité nationale alors que, avec le cumul des dispositions accumulées depuis quatre ans, une famille plus aisée peut recevoir jusqu'à 80 000 francs. Si nous réduisons l'écart entre les deux types de familles à une fourchette de 30 000 à 50 000 francs, nous sommes encore loin d'atteindre la politique familiale que certains appellent de leurs vœux.

M. Hoarau a évoqué de façon très émouvante les difficultés rencontrées par les jeunes dans les départements et territoires d'outre-mer. Je souligne que, pour 1998, les crédits pour l'emploi des jeunes dans ces collectivités ont été considérablement augmentés.

M. Perben a estimé à 110 000 le nombre des emplois créés par la loi Pons. Ce chiffre doit être vérifié. Nous devons procéder à une évaluation de l'impact de cette loi sur l'emploi.

M. Philippe Auberger. Cela a été fait par le cabinet Arthur Andersen.

M. le secrétaire d'Etat au budget. J'accueille comme un très bon conseil la suggestion de M. Perben de renforcer le contrôle de l'emploi pour la délivrance de l'agrément.

Je voudrais, pour terminer, relever deux propos qui m'ont paru assez injustes.

D'abord, celui de M. Estrosi évoquant le cas de deux instituteurs qui seraient touchés par les mesures relatives à l'emploi à domicile.

M. Jean Tardito. Il n'a jamais été instituteur !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Malheureusement, en dépit de la revalorisation des traitements des instituteurs décidée par un ministre de l'éducation nationale qui s'appelait Lionel Jospin, peu de couples d'instituteurs gagnent 25 000 francs par mois.

M. Jean Tardito. C'est évident !

M. Jean-Louis Idiart. Bien sûr !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Enfin, je ne voudrais pas laisser sans répartie les propos de M. Cabal sur les fonctionnaires. Il a brossé une vision que je qualifierai de grotesque, où la cocotte en papier d'aujourd'hui rejoint la mauvaise graisse d'hier.

M. Philippe Auberger. Et le mammoth ? (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je suis sûr que les enseignants, les policiers, les percepteurs, les employés des ponts et chaussées sauront apprécier ces propos, que j'ai trouvés à la limite de l'injure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉCLARATION D'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi, déposé ce jour, relatif à la nationalité et modifiant le code civil.

Acte est donné de cette communication.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

